

CHAMBRE DE COMMERCE

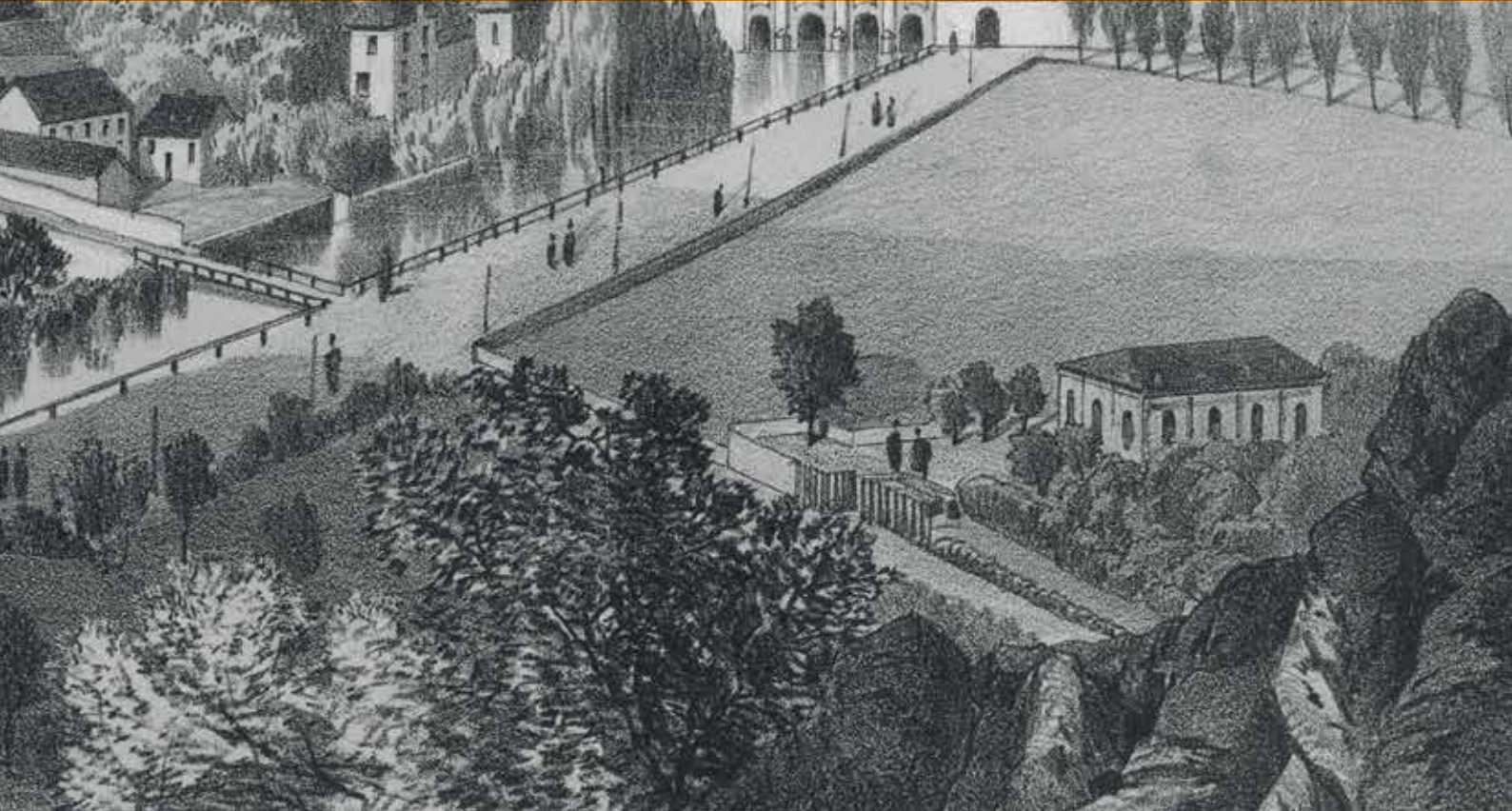
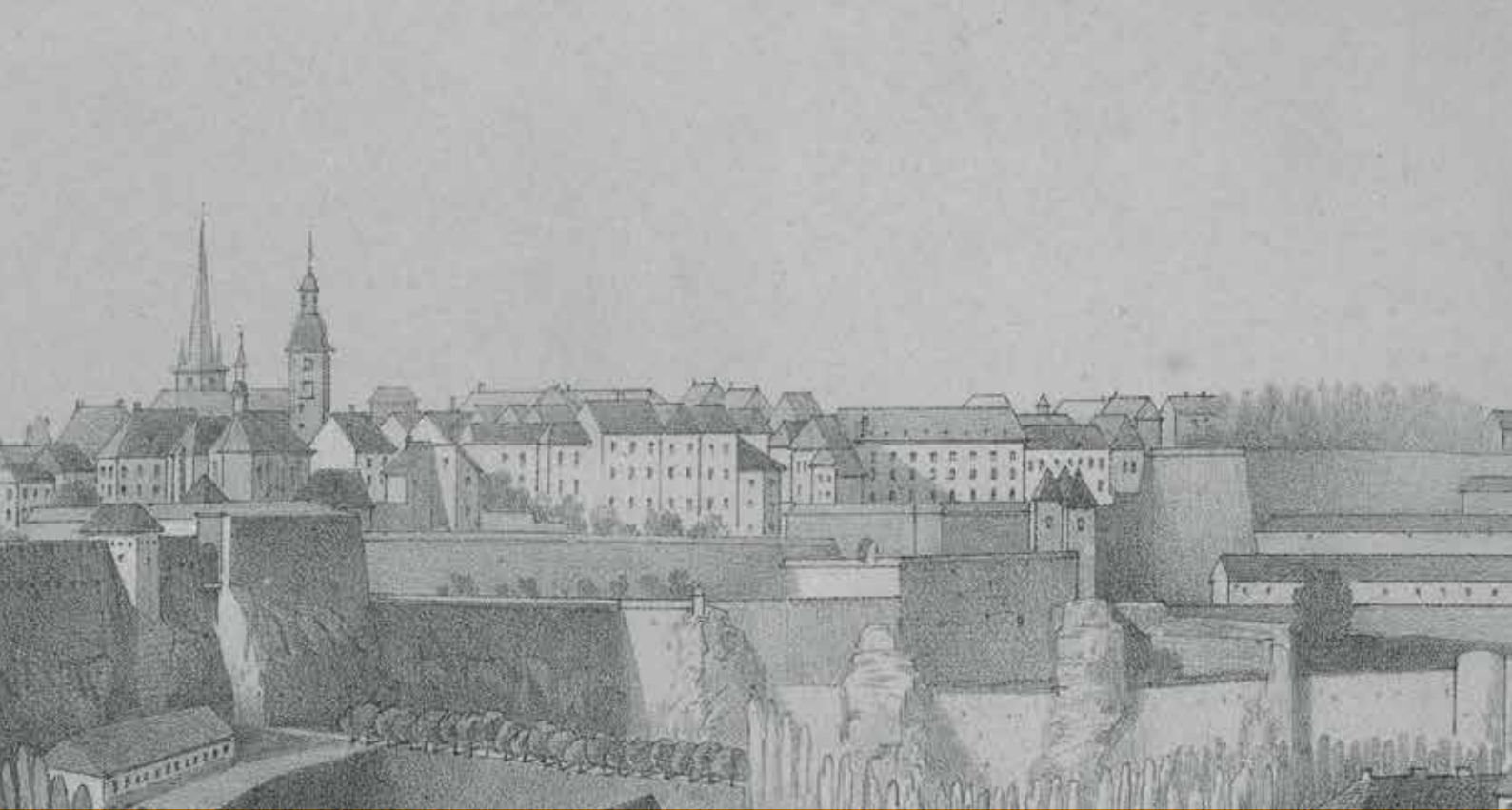
175

1841 — Le 1^{er} octobre
1841 paraît l'arrêté grand-ducal
instituant la Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG







SOMMAIRE

Introduction

- p. 7* Le Mot du Président
- p. 8* La Chambre de Commerce :
un acteur clé de la vie économique
du pays depuis 175 ans

- I. _____ 1838-1842**
- p. 10* La naissance de la Chambre de
Commerce à l'heure du Zollverein

- III. _____ 1885-1914**
- p. 22* Le grand essor de
l'industrie sidérurgique
- p. 26* Interview: Carlo Thelen
- p. 28* Timeline 1885-1914



- II. _____ 1842-1885**
- p. 14* Les premiers pas au sein du Zollverein
et le réveil de la sidérurgie
- p. 18* Timeline 1842-1885

- IV. _____ 1914-1945**
- p. 30* D'une Guerre mondiale à l'autre
- p. 42* Timeline 1914-1945

VI. ____ 1959-1985

- p. 54* Du crépuscule de la sidérurgie à l'aube de la place financière
- p. 58* Timeline 1959 - 1985

VII. ____ 1985-1997

- p. 62* La montée en puissance de la place financière
- p. 67* Interview : Xavier Bettel
- p. 70* Timeline 1985 - 1997



VIII. ____ 1997-2007

- p. 72* Les aléas de la croissance
- p. 78* Timeline 1997 - 2007

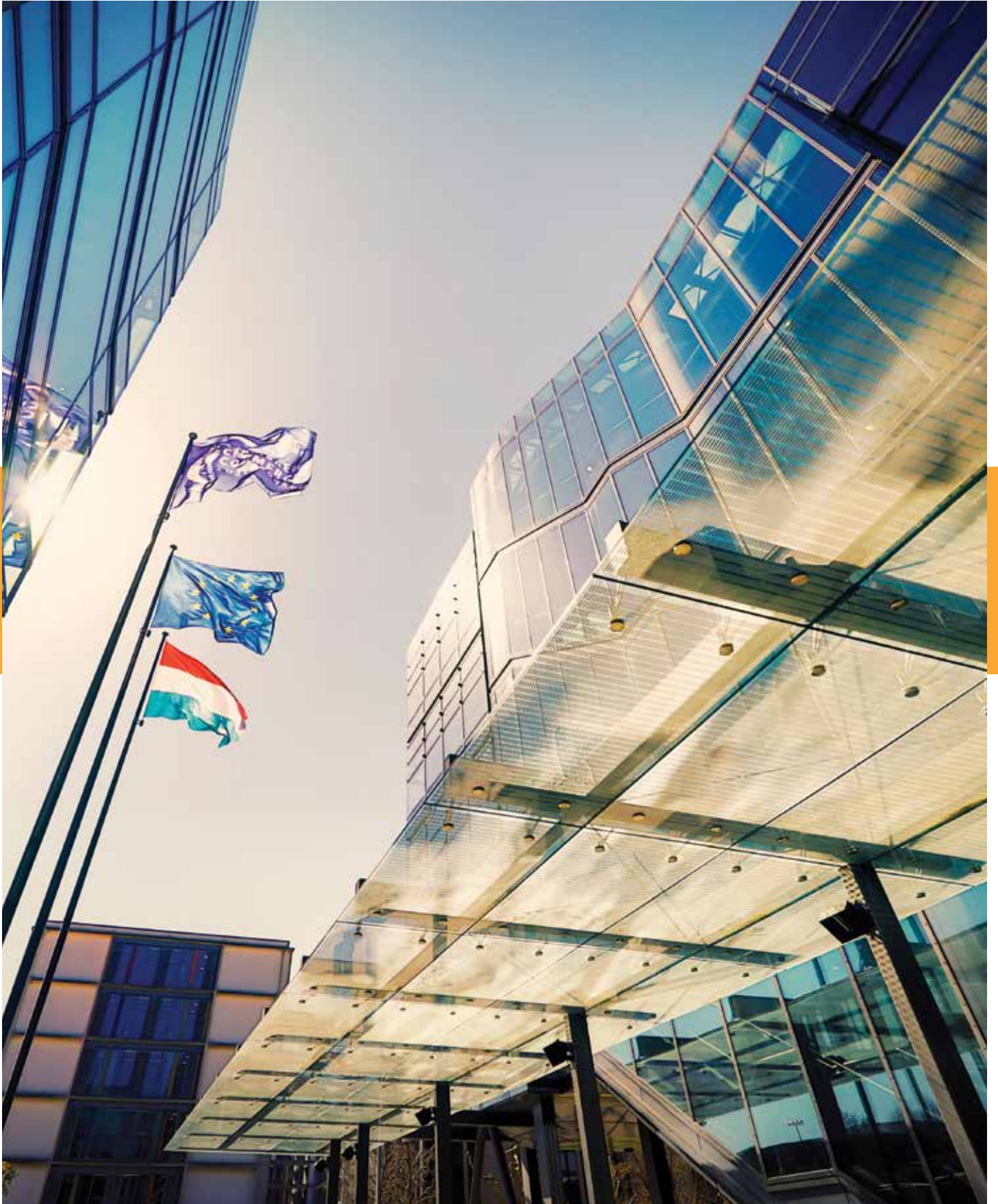
IX. ____ 2008-2016

- p. 82* Défis et ripostes
- p. 89* Interview : Étienne Schneider
- p. 92* Timeline 2008 - 2016

V. ____ 1945-1959

- p. 46* Le *New Deal* de l'après-guerre
- p. 51* Interview : Henri Ahlborn
- p. 52* Timeline 1945 - 1959

- p. 98* Assemblée Plénière
- p. 100* Organigramme
- p. 101* Comité de Direction et équipe



LE MOT DU PRÉSIDENT



La création de la Chambre de Commerce le 1^{er} octobre 1841 s'inscrit dans un contexte historique des plus mouvementés. Deux ans seulement après l'indépendance du Grand-Duché, consacrée par le traité de Londres du 28 avril 1839, le pays se retrouve déjà à la croisée des chemins et doit décider de son avenir politique et économique. Doit-il rejoindre l'union douanière allemande (Zollverein) ou faut-il plutôt négocier un arrangement avec la Belgique tout en recherchant une union économique avec les Pays-Bas? La question divise le pays et sera l'épreuve du feu pour les 21 industriels, commerçants et banquiers qui constituent la toute jeune Chambre de Commerce. Celle-ci est instituée par le Roi Grand-Duc Guillaume II, jeune prince éclairé, qui souhaite s'entourer de conseillers avisés. Le premier Président de la Chambre de Commerce, Ferdinand

Pescatore, se positionne clairement en menant une campagne passionnée pour l'adhésion au Zollverein. Après de longues consultations et de nombreuses tergiversations, Guillaume II se rallie finalement à sa cause et le Luxembourg choisit l'adhésion, non sans s'assurer la liberté de continuer à exporter son minerai de fer vers la Belgique. Ce sera pour le pays le premier chapitre d'un long feuilleton d'ouverture et de développement économique.

Cet épisode marquant du début de l'histoire de la Chambre de Commerce est tout à fait caractéristique de son action ultérieure, puisqu'il montre non seulement à quel point la plus ancienne des chambres professionnelles est - depuis ses tout débuts - intimement liée aux choix stratégiques en matière de développement économique du pays, mais il montre également à quel point il est important pour le Gouvernement en place de disposer d'un interlocuteur représentatif des forces vives de l'économie du pays. Un interlocuteur qui peut se prévaloir d'une vraie représentativité et qui peut - au-delà de toutes les positions sectorielles ou partisans - se prononcer dans l'intérêt économique général des entreprises et de l'économie toute entière.

Tout au long de son histoire, la Chambre de Commerce ne faillira jamais à sa mission d'articulation et de défense des intérêts de l'ensemble de ses membres. Aujourd'hui, elle est le porte-parole attitré de quelque 90.000 entreprises représentant pas moins de 75 % du total de l'emploi salarié, 80 % du PIB et encore davantage en matière d'exportations et de services. La Chambre de Commerce défend donc les intérêts de ceux qui contribuent tous les jours à la création de richesse dans notre pays. Elle accomplit cette mission avec d'autant plus de ferveur que la pression concurrentielle s'est sévèrement accentuée dans un monde globalisé et fortement interconnecté. C'est pour cette raison que la Chambre de Commerce va encore intensifier sa collaboration - au demeurant déjà excellente - avec le Gouvernement, en général, et avec le Ministère de l'Économie, en particulier, pour créer avec tous les acteurs économiques les conditions nécessaires à l'innovation, au développement durable et à la réussite des entreprises. Elle va aussi soutenir par tous les moyens à sa disposition le déploiement d'une véritable culture d'entrepreneuriat, étant donné que l'esprit d'entreprise est une condition nécessaire à l'avancement et à la prospérité de tout pays.

L'ouvrage que vous tenez en main, retrace la chronologie des événements qui ont amené la Chambre de Commerce à devenir au fil du temps l'institution, le prestataire de services et le partenaire apprécié qu'elle est aujourd'hui. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui par leur engagement, leur courage et leurs idées ont contribué à écrire cette belle « success story ». Qu'elles sachent que leur héritage est entre de bonnes mains.

Bonne lecture !

Michel Wurth
Président de la Chambre de Commerce

LA CHAMBRE DE COMMERCE :

UN ACTEUR CLÉ DE LA VIE ÉCONOMIQUE DU PAYS DEPUIS 175 ANS



1841 ____ Le mémorial législatif et administratif du 1^{er} octobre 1841 instituant la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

La Chambre de Commerce du Luxembourg est fondée le 1^{er} octobre 1841 à une époque cruciale de l'histoire du pays, au lendemain de son dernier partage et de l'accession au trône de Guillaume II. La survie économique du pays est en jeu et la Chambre de Commerce, nouvellement créée, va jouer un rôle important dans ce domaine, ce qu'elle continuera à faire au fil des étapes historiques et des crises qui vont marquer l'évolution politique et économique du pays jusqu'à nos jours. À l'occasion de la commémoration retardée de son centenaire en 1950, le Ministre d'État Pierre Dupong le reconnaît clairement en lui rendant hommage : « *Dirigée et servie par des hommes d'action expérimentés, des chefs d'entreprise habitués aux réalités concrètes des affaires, la Chambre de Commerce a été constamment et intimement mêlée à la vie économique du pays* ».

En effet, à examiner de plus près l'histoire du Luxembourg moderne, une constante remarquable saute aux yeux, le parallélisme entre l'évolution politique et le développement socio-économique avec un double objectif, l'indépendance ainsi que la survie et le développement économique.

C'est notamment le cas dans les années mouvementées qui suivent la Révolution belge et ses conséquences pour le Grand-Duché entre 1838 et 1842. Guillaume II en est le maître d'œuvre. Prince éclairé et dévoué à ses sujets, il tire les leçons des échecs de son père et inaugure dès son arrivée sur le trône une ère nouvelle dans l'histoire du Luxembourg. La création de la Chambre de Commerce et l'octroi d'une Charte, une « quasi constitution », ont lieu presque en même temps les 1^{er} et 12 octobre 1841. Ces deux événements décisifs pour l'avenir sont à l'origine du développement qui fait apparaître les traits fondamentaux du nouveau visage du Luxembourg, l'autonomie, antichambre de l'indépendance et la responsabilité des Luxembourgeois dans la gestion de leur pays.

I



1842 — La convention d'accession du Grand-Duché de Luxembourg au Zollverein conclue avec la Prusse.
© ANLux TC-0005

LA NAISSANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE À L'HEURE DU ZOLLVEREIN

1838 - 1842

« L'appartenance au Zollverein s'avère être à la fin du siècle un atout majeur pour le développement de l'industrie sidérurgique. »



De 1841 à 1842, Ferdinand Pescatore est Président de la Chambre de Commerce. « Négociant innombrable et multiforme », il est à la fois minotier, distillateur, manufacturier de tabacs et éleveur. Le premier Secrétaire de la Chambre de Commerce est Jean-Pierre Kuborn. Cet industriel exploitant des ardoisières, occupe cette fonction de 1841 à 1871.

Quand Guillaume I^{er} accepte finalement en 1838 le traité des 24 articles, qui va devenir le Traité de Londres en 1839, le partage du Luxembourg en une province belge et le Grand-Duché restant, fortement diminué mais démographiquement plus homogène, sous son contrôle, est ressenti comme un choc de part et d'autre. Habitues à vivre ensemble depuis le Moyen-Âge, les deux parties considèrent le Traité de Londres du 18 avril 1839 comme un déchirement douloureux imposé par les puissances européennes contre la volonté des populations concernées.

Cependant la perte de sa partie wallonne et la séparation territoriale d'avec le royaume des Pays-Bas, place le Luxembourg dans une situation d'isolement économique très difficilement tenable et dans laquelle sa survie n'est pas acquise d'avance.

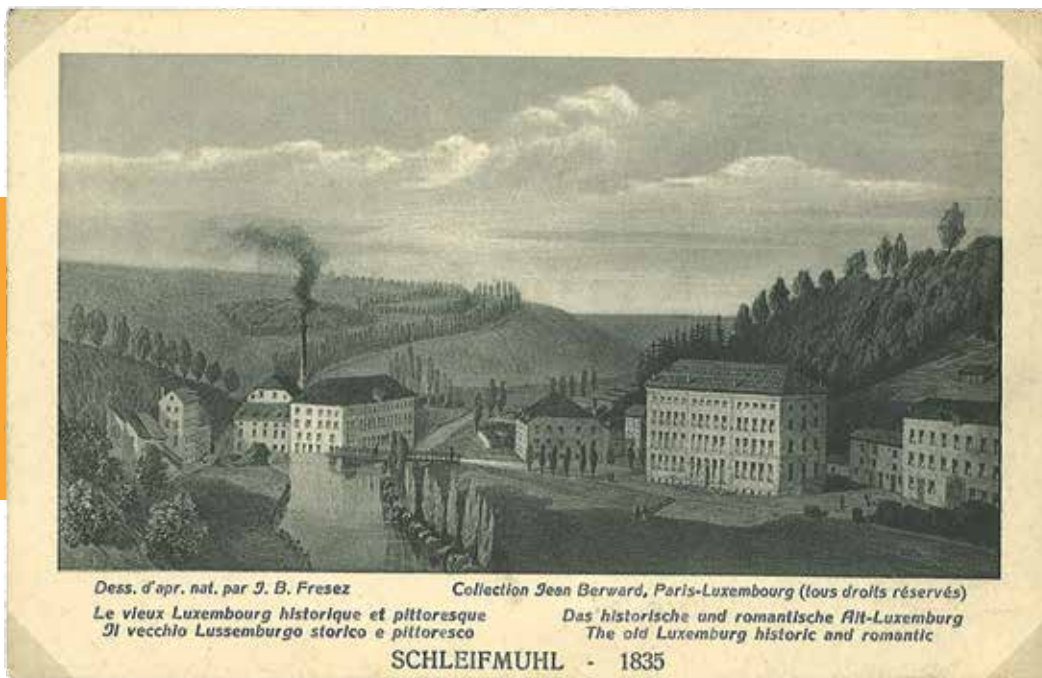
Guillaume I^{er}, avant d'abdiquer, change totalement de politique en donnant libre cours à ses ressentiments anti-belges. Son homme de confiance au Luxembourg, Hassenpflug, véritable bête noire du peuple, pratique une politique brutale de germanisation en demandant, entre autres, l'admission du Luxembourg dans le Zollverein allemand (Deutscher Zollverein : union douanière allemande dont les buts sont la création d'un marché unique et l'harmonisation de règles fiscales et économiques). Ce dernier, fondé en 1834, est le cheval de Troie par lequel la Prusse prépare sous sa tutelle l'unification allemande réalisée par Bismarck après son arrivée aux affaires en 1862.

Les négociations commencées sous Guillaume I^{er} sont longues et ardues et traînent jusqu'à l'arrivée sur le trône de Guillaume II. La question de l'adhésion au Zollverein, héritage le plus controversé de son père demande de trouver une solution adéquate dans l'intérêt du Grand-Duché. Guillaume II ne veut rien précipiter et souhaite connaître les sentiments de ses sujets luxembourgeois et l'avis des 21 membres de la Chambre de Commerce nouvellement fondée. Les chefs d'entreprise se sont, dès 1838 déjà, concertés pour se positionner dans le nouveau contexte.

Des divergences profondes divisent alors les commerçants et industriels réunis dans la Chambre de Commerce dès octobre 1841. Une majorité représentant, entre autres, l'agriculture et la viticulture, à l'unisson avec l'opinion publique antiprussienne, est contre l'adhésion au Zollverein, une minorité, surtout les maîtres de forges et de tanneries, est résolument pour, en y voyant un marché prometteur pour leurs exportations. Au sein même des grandes familles, les Pescatore, grands bourgeois plutôt orangistes engagés à la fois dans la vie politique et grands négociants et les Metz léopoldiens représentant la bourgeoisie moyenne, la question ne fait pas l'unanimité. Ferdinand Pescatore est un partisan acharné de l'adhésion au Zollverein

1838 - 1842

alors que Théodore Pescatore est contre. Chez les Pescatore, Jean-Pierre, fortement engagé dans la banque, quitte même le Luxembourg après son adhésion au Zollverein pour s'installer à Paris où sa banque fait fortune sous Napoléon III. Il devient châtelain à La Celle-Saint-Cloud, futur pied-à-terre provisoire de la Grande-Duchesse Charlotte sur le chemin de son exil en 1940. Jean-Pierre Pescatore n'oublie cependant pas sa ville natale, à laquelle il fait un don substantiel, à l'origine de la Fondation Pescatore. Du côté des Metz, Norbert penche plutôt pour un arrangement avec la Belgique et une union économique avec les Pays-Bas alors que son frère Auguste est en faveur de l'adhésion au Zollverein.



1835 — Les draperies du « Schlaiffmillen » créées par Quetschlick Godchaux et son frère Samson en 1835. Le processus de production complet du fil au drap est réalisé sur ce site. Après 1835 les frères Godchaux acquièrent encore les sites de la « Follmillen », la « Pulvermühle » et la « Gantebeensmillen ». La draperie du « Schlaiffmillen » devient bientôt le producteur de textiles le plus important du pays.

Guillaume II après de longues consultations et de nombreuses tergiversations, finit par ratifier le 8 février 1842 le traité d'adhésion au Zollverein déjà signé le 8 août 1841 : ne pas ratifier ce traité pour rejoindre le Zollverein signifie en effet, se retrouver isolé. Cependant Guillaume II réussit malgré tout à obtenir de la Prusse le maintien de la loi de faveur belge et la liberté d'exporter le minerai de fer vers la Belgique. Ces concessions de taille finissent par rallier plus ou moins l'ancienne majorité hostile de la Chambre de Commerce à la nouvelle situation.

L'appartenance au Zollverein s'avère être à la fin du siècle un atout majeur pour le développement de l'industrie sidérurgique, alors que l'emprise économique et l'influence politique de l'Allemagne deviennent par ailleurs une menace redoutable pour l'avenir politique du pays. Guillaume II inaugure ainsi résolument une politique pro-luxembourgeoise en renvoyant les conseillers allemands de son père et en les remplaçant par des Luxembourgeois. L'économie du pays ayant une importance capitale dans son avenir, il crée d'abord la Chambre de Commerce et, dans la foulée, par l'octroi d'une Charte, l'Assemblée des États (précurseur du Parlement). Les membres de l'une et de l'autre sont d'abord tous nommés par le Roi Grand-Duc. Sur le plan politique, la révolution libérale de 1848 transforme la Charte en

Constitution et l'Assemblée des États en Parlement élu par le peuple, alors que les membres de la Chambre de Commerce sont jusqu'après la Première Guerre mondiale nommés par le Gouvernement.

Même si après 1848 la Chambre de Commerce et la Chambre des Députés se distinguent par le fait que l'une continue à être nommée par le Roi Grand-Duc alors que l'autre est élue au suffrage censitaire, c'est-à-dire par une minorité de citoyens, elles ont toutes les deux comme membres des notables, issus de la grande ou de la moyenne bourgeoisie. Les élections par une minorité de la population et les nominations par le Gouvernement aboutissent la plupart du temps à un résultat similaire.

Ces membres sont engagés dans le commerce et l'industrie et pour certains, dans la politique, comme députés, membres du Gouvernement, bourgmestres des localités importantes du pays ou membres du Conseil d'État après 1856. Les membres de la Chambre de Commerce ne sont pas « choisis au hasard », mais pour leurs compétences et leur représentativité dans les différentes activités commerciales et industrielles du pays, souvent d'ailleurs dans plusieurs branches comme c'est le cas pour Ferdinand Pescatore qui a des intérêts très divers (négoce, banque, agriculture, tabac), en plus de l'oreille du souverain.

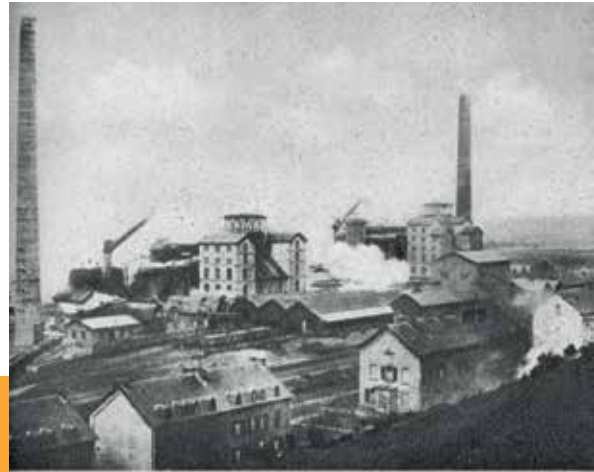
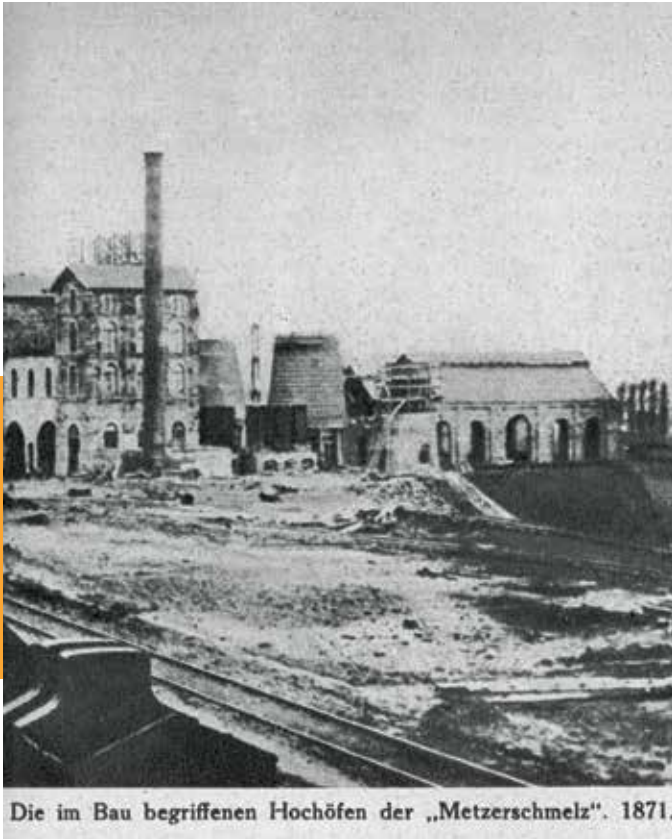
Le nombre de représentants des différentes branches change au fil de l'évolution économique. Au début les forges, c'est-à-dire la sidérurgie, n'ont qu'un seul représentant alors que le textile et le cuir en ont chacun trois. À la fin du siècle, cette proportion s'inverse.

La Chambre de Commerce a alors parmi ses attributions la mission de « présenter au Gouvernement ses vues sur les moyens d'accroître la prospérité du commerce et de l'industrie ; de faire connaître les causes qui arrêtent les progrès, de fournir au Gouvernement tous les renseignements qui lui sont demandés ; et elle doit se réunir au moins une fois par trimestre, sauf les convocations extraordinaires ». La Chambre de Commerce rédige également un rapport annuel sur la situation économique du pays. Elle donne son avis sur toutes les questions de son ressort et ne manque pas d'encourager des projets importants dans l'intérêt du pays et de ses ressortissants. Sans former de parti bien défini, ses membres s'orientent le cas échéant selon leurs affinités politiques ; les uns Orangistes entrent dans le sillage des Pescatore, grands seigneurs libéraux dogmatiques proches de la couronne, les autres de tendance libérale populaire suivent les Metz. Parmi les promoteurs économiques les plus en vue figurent des Français venus s'installer au Luxembourg, comme par exemple les Lippmann pour la ganterie, les Godchaux pour la draperie et plus tard la poudrerie et les Lamort pour la papeterie, tous membres à part entière de la Chambre de Commerce.

OCTOBRE 1841 : C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

Le lendemain de la signature de l'acte de constitution de la Chambre de Commerce, le Roi Grand-Duc fait don de 1.000 florins aux habitants de Gilsdorf pour des travaux d'agrandissement de l'église paroissiale. Parallèlement, le Gouvernement annonce que les conditions de douane privilégiées pour le transport de produits agricoles luxembourgeois vers la Prusse seront abolies. À l'Est du pays, le collègue d'Echternach, élevé au rang de progymnase, enseigne à partir du 4 octobre les mêmes matières que l'Athenée de la Ville de Luxembourg, à savoir la religion, le latin, le grec, l'allemand, le français, l'arithmétique, les bases élémentaires de la géométrie et de l'algèbre, l'histoire naturelle, la calligraphie, le dessin et le chant. La commune de Lintgen cherche à engager un instituteur et offre 664 francs de salaire annuel et 30 francs d'indemnisation de logement. Les candidats au poste doivent faire preuve d'une conduite bourgeoise et religieuse irréprochable. Mais la société doit également prendre soin des moins irréprochables : la prison de Diekirch publie un avis d'adjudication pour la fourniture en 1842 du service alimentaire ainsi que des draps, chemises et couvertures de laine pour les détenus.

II



1871-1904 — La « Metzerschmelz » à Esch-sur-Alzette évolue au fil des années.

LES PREMIERS PAS AU SEIN DU ZOLLVEREIN ET LE RÉVEIL DE LA SIDÉRURGIE

1842 - 1885

« Le déploiement du réseau ferroviaire est un véritable coup de fouet pour le développement économique, surtout pour la sidérurgie. »



1879 — Norbert Metz ayant appris la mise au point du procédé Thomas-Gilchrist, envoie son fils Émile acquérir le brevet Thomas.

Les premières années de l'appartenance au Zollverein sont dures, surtout pour l'agriculture et la viticulture, obligées de s'adapter au nouveau cadre allemand et d'y trouver des débouchés face à un pouvoir prussien rigide et peu avenant. Avec le développement industriel de la Rhénanie et l'accroissement important de sa population, l'agriculture finit par y trouver son compte, surtout dans les années 1850. Forges, tanneries, ganteries et draperies par contre y trouvent tout de suite de l'intérêt. Promoteurs et adversaires de l'adhésion au Zollverein au sein de la Chambre de Commerce doivent s'entendre et s'adapter à la nouvelle situation au nom de l'avenir économique du Luxembourg, c'est-à-dire de la raison d'État. Le commerce souffre de l'arrivée sur le marché de nombreux marchands prussiens qui colportent des produits bon marché, ce qui aboutit à la mise en place de lois répressives contre le colportage en général.

Le Gouvernement de son côté met en place ses nouvelles lois administratives et scolaires, tout en développant parallèlement le réseau routier et en préparant, non sans peine, faute d'investisseurs étrangers, ses projets ferroviaires. Même si la présence de la minette (minerai de fer) dans le sous-sol du Grand-Duché est découverte la même année que l'entrée au Zollverein en 1842, les maîtres de forges mettent du temps avant de s'orienter vers le sud du pays, les Metz donnant l'exemple.

En 1856, la fondation de la Banque Internationale comme banque d'émission, suivie par la Caisse d'Épargne de l'État, va enfin assurer la base financière pour les futurs investissements ferroviaires. Ceux-ci permettent au pays de survivre à la grave crise économique qui s'abat sur l'Europe à la fin des années 1850. En 1859, l'inauguration des deux premières lignes de chemin de fer, Luxembourg-Thionville et Luxembourg-Arlon, est célébrée en grandes pompes, immortalisée par le « Feierwon » de Michel Lentz, le premier hymne national du Luxembourg. C'est le début d'une nouvelle ère.

Le déploiement d'un réseau ferroviaire relativement dense et complémentaire du réseau routier permet d'établir des relations directes et suivies entre les différentes régions du pays, mais surtout de rattacher le Luxembourg aux grands axes de communication avec ses voisins directs, la Belgique, la France et surtout la Prusse à la tête du Zollverein. C'est un véritable coup de fouet pour le développement économique, surtout pour la sidérurgie. En l'absence d'importantes voies navigables, les chemins de fer permettent le transport des minerais de fer vers la Belgique et l'Allemagne, et l'acheminement du coke de ces mêmes pays vers les nouvelles mines d'extraction qui commencent à se mettre en place à Esch-sur-Alzette, Differdange, Rodange et Dudelange. L'exploitation de la minette aboutit rapidement à l'abandon des autres sites de production de la fonte, que sont Berbourg, Grundhof, Septfontaines et Lasauvage, dont les hauts-fourneaux fonctionnent encore la plupart du temps au charbon.

1842 - 1885

Le Luxembourg politique traverse sans trop d'égratignures le coup d'État de Guillaume III en 1856, retour temporaire au conservatisme. La crise du Luxembourg en 1867, autrement plus dangereuse à cause du risque d'annexion par Napoléon III, aboutit à la reconnaissance internationale de l'indépendance du pays, du moins sur le papier. Enfin, la guerre franco-prussienne de 1870-1871 se termine par la proclamation de l'Empire allemand et le renforcement de l'emprise économique et politique de l'Allemagne sur le Luxembourg.

Cependant, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, la mainmise allemande sur les douanes et le réseau ferroviaire luxembourgeois, loin de créer un courant national pro-allemand, renforce le sentiment antiprussien du peuple et la francophilie déjà fortement présente dans la bourgeoisie aux commandes.

Pour éviter le pire, l'annexion du Luxembourg par l'Allemagne impériale, la Chambre de Commerce ne ménage pas son soutien au Gouvernement Servais, mis sous pression par Bismarck.

La politique de libre-échange instaurée par l'Allemagne dans les années 1870 entraîne pour beaucoup d'entreprises luxembourgeoises des adaptations parfois douloureuses marquées par des périodes de ralentissement, mais elles finissent par développer leurs exportations au-delà du cadre du Zollverein.



1859 — L'inauguration des premiers chemins de fer au Luxembourg.
© Photothèque de la Ville de Luxembourg / Théo Mey

Même si les relations commerciales avec la France et la Belgique reprennent grâce à la politique de libre-échange de l'Allemagne, la majeure partie des exportations partent quand-même en direction du Zollverein et certaines jusqu'en Russie.

L'annexion de la Lorraine par l'Allemagne crée d'abord une concurrence dangereuse pour l'agriculture et la sidérurgie luxembourgeoises avant qu'en 1879 un Comptoir lorrain-luxembourgeois des forges, ayant

son siège à Luxembourg, n'établisse une coopération fructueuse entre les deux régions, auxquelles se joint la Sarre pour faire contrepoids aux magnats industriels de la Ruhr.

Parmi les industries nouvelles, deux, plutôt inattendues, trouvent écho auprès de la clientèle internationale durant de nombreuses années: l'industrie du tabac et celle des roses. Les cigares et plus tard les cigarettes et les tabacs exotiques des manufactures de Jean Fischer et ensuite de Heintz van Landewyck, conquièrent des marchés au-delà de l'Europe. Le même succès récompense les roseraies, sous l'impulsion de la famille Soupert qui exporte des roses du Luxembourg de Rio à Buenos Aires et de Philadelphie à Saint Pétersbourg. Dans une certaine mesure, quand l'Allemagne rétablit le protectionnisme après 1879, l'économie luxembourgeoise trouve son compte dans le marché en pleine expansion et bien protégé du Zollverein.

L'industrie sidérurgique dans le sud du pays poursuit son développement. La mise au point du procédé Thomas-Gilchrist permettant la transformation en continu de la fonte en acier, sur place, à partir du minerai phosphoreux de la minette permet d'accélérer encore ce développement. Norbert Metz saisit l'occasion en envoyant immédiatement son fils Émile acquérir dès 1879, directement auprès de l'inventeur, le brevet Thomas.

PETIT PAYS POUR « GREAT EXHIBITION »

De mai à octobre 1851 est organisée au Crystal Palace de Londres, la toute première d'une longue série d'expositions universelles qui vont façonner le monde moderne. Si le but premier de ces événements est de divertir le visiteur (6 millions à Londres en 1851) en lui présentant pavillons et objets extraordinaires du monde entier, elles sont avant tout une vitrine des derniers développements techniques, de la science et des arts de toutes les nations du monde qui y participent. Elles sont aussi et surtout un bon moyen de « faire vendre ». En 1851, le Président de la Chambre de Commerce du Luxembourg, Antoine Schaefer, et son Secrétaire, Jean-Pierre Kuborn, adressent ainsi une lettre aux représentants du Gouvernement pour leur recommander fortement une participation du pays à cette toute première grande exposition de l'histoire: « Il pourrait paraître présomptueux d'envoyer des produits de notre modeste Grand-Duché à une exposition universelle (...). Ce serait enfin douter de nous-mêmes si nous ne profitons



pas de la circonstance donnée de faire acte de vie (...) ». Cette participation sera la première d'une liste impressionnante de participations à ces grandes manifestations pour le Grand-Duché. Le Luxembourg, « petit parmi les grands » ira à Paris, Philadelphie, Bruxelles, Chicago,



Lisbonne ou Shanghai (...) de 1851 à 2010 faire la promotion de son savoir-faire et du « made in Luxembourg ». Ces participations seront à chaque fois un challenge particulier relevé avec fierté par le pays. Le Petit Guide du Visiteur du pavillon de Bruxelles en 1958 ne s'y trompe pas lorsqu'il fait une comparaison entre la surface d'exposition du Luxembourg et celle de ses voisins « (...) La participation luxembourgeoise ne se trouve donc pas réduite à l'échelle du pays ».

En haut: Pavillon luxembourgeois à l'expo universelle de Paris en 1900

En bas: Le Crystal Palace à Londres en 1851

Source: Un petit pays parmi les grands. Le Luxembourg aux Expositions universelles, de Londres à Shanghai (1851-2010) – Jean-Luc Mousset

8 février 1842

Le Luxembourg entre dans le Zollverein avec la ratification du traité d'adhésion. Signé pour quatre ans, il fut reconduit durant les décennies suivantes.

1852 (à 1856)

Jacques Lamort est Président de la Chambre de Commerce. Imprimeur, faïencier et régénérateur de la papeterie, il est également échevin de la Ville de Luxembourg.

**9 juillet 1848**

Le Luxembourg se dote d'une nouvelle Constitution. Elle introduit notamment l'élection au suffrage universel des députés. Elle sera profondément modifiée en 1856 dans un sens plus conservateur.

1842

1843

1844

1845

1846

1847

1848

1849

1850

1851

1852

1842 (à 1852)

Antoine Schaefer (négociant en denrées coloniales et en vins) devient Président de la Chambre de Commerce. Beau-frère du premier Président, il débute sa carrière comme gérant de l'épicerie Pescatore.

1851

Sur pression du Président et du Secrétaire de la Chambre de Commerce, le Luxembourg participe à la première Exposition Mondiale « Great Exhibition » à Londres.



1857 (à 1860)

Le banquier François Krewinckel occupe le poste de Président de la Chambre de Commerce.



© Photothèque de la Ville de Luxembourg / Marcel Schroeder

1863

Les échanges commerciaux sont libéralisés.

1863 (à 1865)

Le négociant et gantier Gabriel de Marie est Président de la Chambre de Commerce.



© Photothèque de la Ville de Luxembourg / inconnu

1859

Les deux premières lignes de chemin de fer sont inaugurées au Luxembourg (vers la France et vers la Belgique). La ligne vers l'Allemagne sera inaugurée en 1861.

1853

1854

1855

1856

1857

1858

1859

1860

1861

1862

1863

1860 (à 1863)

Le banquier Ferdinand Schaefer est le Président de la Chambre de Commerce.



1860-1885

La première Révolution industrielle arrive au Luxembourg. Elle est liée à l'utilisation de la machine à vapeur comme moteur pour les machines. Elle ne touchera pas tous les pays au même moment. Sont avantagés les pays qui disposent de charbon en grande quantité. Le premier pays concerné est le Royaume-Uni puis la France, la Belgique, la Suisse et la Suède, puis plus tard l'Allemagne et les États-Unis.

1865 (à 1872)

Le négociant Jean Mersch-Wittenauer est le Président de la Chambre de Commerce. Il est également Bourgmestre de la Ville de Luxembourg de 1869 à 1873.



1872 (à 1875)

Premier mandat de l'imprimeur Dominique Victor Buck en tant que Président de la Chambre de Commerce.



1864

1865

1866

1867

1868

1869

1870

1871

1872

1873

1874

1870

L'industrie sidérurgique et minière s'installe dans le sud du Luxembourg. De 1870 à 1970, elle est l'un des principaux supports de la prospérité du pays.



1867

Le « Deuxième » Traité de Londres garantit au Luxembourg la reconnaissance internationale de son indépendance.

1870-1871

La guerre franco-prussienne aboutit à l'avènement de l'Empire allemand.

1871

Le Traité de Francfort est signé et crée des liens particulièrement étroits entre l'économie du Luxembourg et celle de la région Lorraine.

1872 (à 1889)

Charles Gemen (à cette époque, l'un des plus grands exportateurs de roses dans le monde) est Secrétaire de la Chambre de Commerce.



© MNHA

1880 (à 1883)

Dominique Victor Buck assure un second mandat en tant que Président de la Chambre de Commerce.



1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1875 (à 1879)

Jean Mersch-Wittenauer occupe une seconde fois le poste de Président de la Chambre de Commerce.



1879

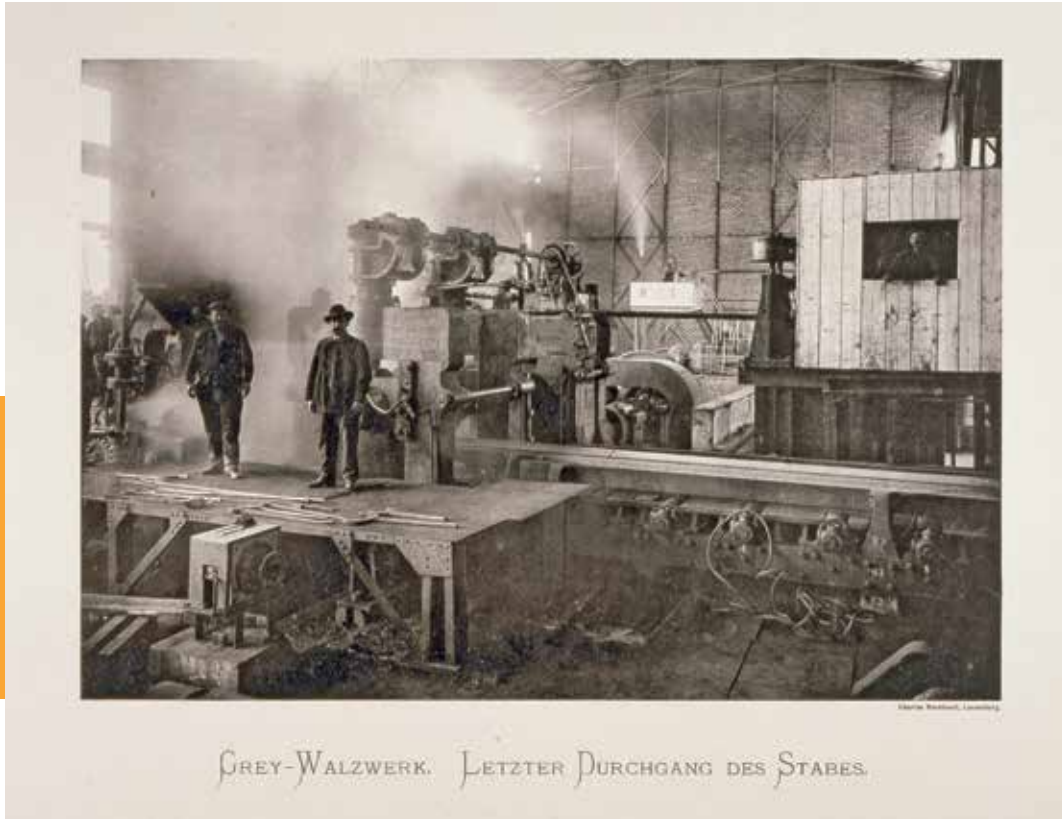
L'acquisition du procédé Thomas-Gilchrist par des sidérurgistes luxembourgeois en 1879 permet de transformer la fonte phosphoreuse en acier.

1884 (à 1895)

L'industriel Édouard Metz est Président de la Chambre de Commerce.



III



1901__ L'usine de Differdange est la première au monde à laminier des poutrelles Grey, un produit qui est exporté dans le monde entier.

© MNHA/Charles Bernhoeft

LE GRAND ESSOR DE L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

1885 - 1914

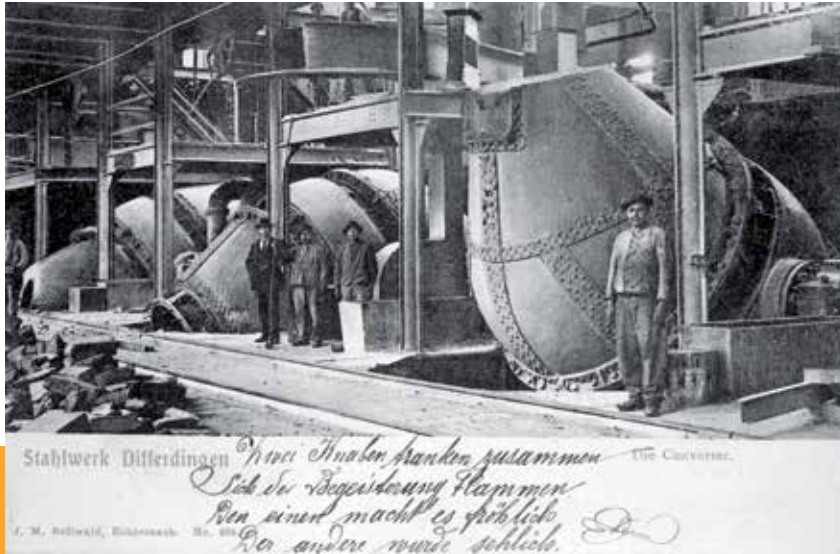
« Les « Aciéries Réunies de Burbach, Eich et Dudelange » (ARBED) sont le bateau amiral de la flotte sidérurgique luxembourgeoise pendant plus de 80 années. »

Les trente années qui précèdent le début de la Première Guerre mondiale peuvent être considérées avant la lettre comme les « Trente Glorieuses » dans l'évolution économique du Luxembourg. Bien que le procédé Thomas-Gilchrist soit acquis par des sidérurgistes luxembourgeois en 1879 (il permet de transformer la fonte phosphoreuse en acier), Norbert Metz ne l'applique qu'en 1885, avec Victor Tesch des établissements de Burbach, à l'usine de Dudelange dont les hauts-fourneaux sont complétés par des aciéries et des laminoirs. À côté de la fonte avec le minerai de fer, unique exportation vers la Ruhr, l'acier se développe rapidement pour devenir la véritable base industrielle de la sidérurgie luxembourgeoise. D'autres promoteurs, ingénieurs, entrepreneurs, et financiers luxembourgeois, mais aussi allemands et belges, s'installent à Esch / Belval, Differdange et Rodange et mettent sur pied des hauts-fourneaux mixtes combinés avec des aciéries et des laminoirs pour faire contrepoids aux géants industriels de la Ruhr. Dans ce mouvement de concentration des producteurs d'acier et de fonte, un jeune homme de la famille Metz, Émile Mayrisch, réussit à réunir trois sites dans un même conglomérat : Eich, sous la direction de Norbert le Gallais nouveau membre de la famille, Burbach, sous la direction de son associé Victor Tesch et l'usine de Dudelange. Les « Aciéries Réunies de Burbach, Eich et Dudelange » (ARBED), sont ainsi créées. Elles sont le bateau amiral de la flotte sidérurgique luxembourgeoise pendant plus de 80 années, principal pilier de la prospérité économique au vingtième siècle. L'acquisition ciblée de charbonnages allemands devant garantir l'approvisionnement indispensable en coke. Le cadre du Zollverein par ses atouts décisifs - capitaux et marchés allemands, ingénieurs et ouvriers également allemands - vont, dans un premier temps, prouver à quel point les décideurs de 1842 ont eu raison d'y adhérer.

Les produits dérivés de l'industrie sidérurgique représentent de nouvelles opportunités. La scorie Thomas-Gilchrist devient, dans la première moitié du vingtième siècle, un engrais chimique essentiel pour améliorer la qualité et le rendement des terres cultivables, surtout dans l'Oesling. La production massive de ciment Portland, autre sous-produit industriel, trouve des applications importantes dans la construction des infrastructures routières et ferroviaires et des immeubles, en pleine expansion. Le gaz produit par les hauts-fourneaux fournit de l'électricité bien au-delà du sud du pays. À cette époque, les poutrelles Grey, invention de l'usine de Differdange, sont exportées dans le monde entier. L'expansion de l'industrie sidérurgique est rapide. La Chambre de Commerce, qui soutient toutes ces transformations fondamentales de l'économie, a comme Présidents successifs trois éminents membres de la dynastie Metz, Édouard, Émile et Léon, entre 1884 et 1925.

1885 - 1914

En tant qu'architecte de la construction de l'ARBED, Émile Mayrisch peut compter sur le soutien du Ministre d'État de l'époque Paul Eyschen, responsable de l'attribution des concessions minières dans l'intérêt national. Eyschen, à la tête du Gouvernement pendant 27 ans, est également à l'origine



1907___ Les usines de Differdange.

© Photothèque de la Ville de Luxembourg / Marcel Schroeder

de la modernisation de l'agriculture et de la viticulture, du développement de l'éducation nationale, et enfin de la mise en place d'un système d'assurances sociales d'inspiration bismarckienne, dont le dernier rapporteur fut, en 1910, Maurice Pescatore, membre de la Chambre de Commerce. Œuvrant toujours dans l'intérêt de ses ressortissants, la Chambre de Commerce soutient la réforme du code de commerce en encourageant les entreprises luxembourgeoises à participer aux grandes expositions internationales où elles peuvent décrocher des médailles et des distinctions. Nombre de ses ressortissants sont à l'origine de l'essor économique du pays : les frères Metz dans la sidérurgie, les Godchaux et les Lippmann dans le textile, les Thiltges et les Lambert dans la tannerie, les Pescatore et les Heintz dans les tabacs et les Duchscher et Würth dans les fabrications métalliques.



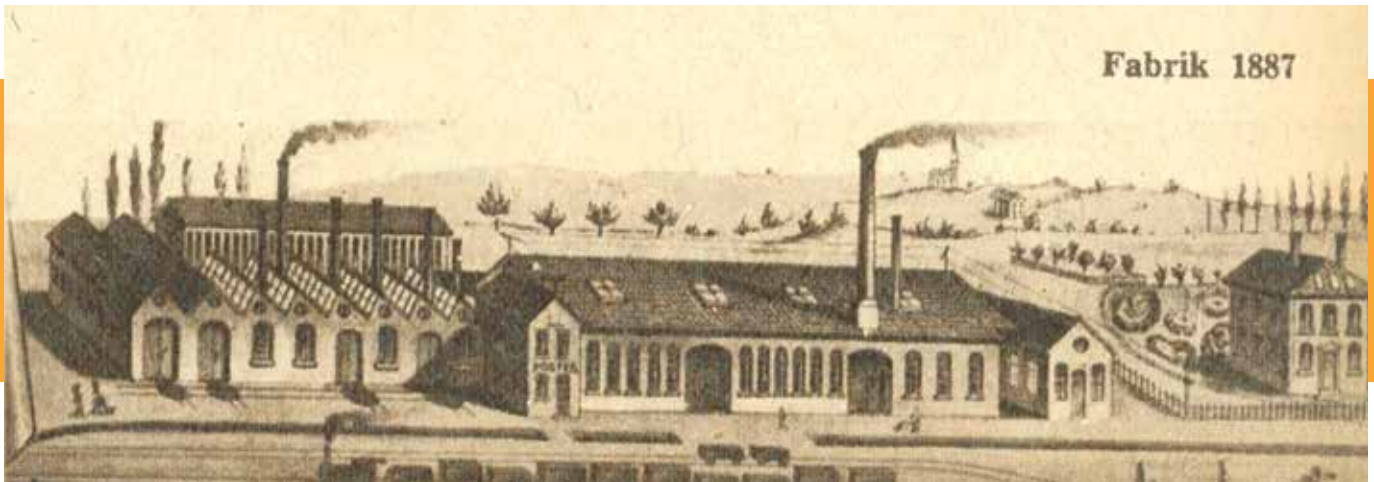
1898___ Maurice Pescatore est le Directeur de la faïencerie de Septfontaines de 1898 à 1915.

Parallèlement à cette révolution industrielle, des bouleversements démographiques et sociaux s'amorcent. L'émigration luxembourgeoise vers la France et l'Amérique commence à se tasser alors que se met en marche l'immigration, allemande d'abord et italienne ensuite, vers les centres miniers du Sud, qui attirent également les populations rurales de l'Oesling, en quête d'emplois.

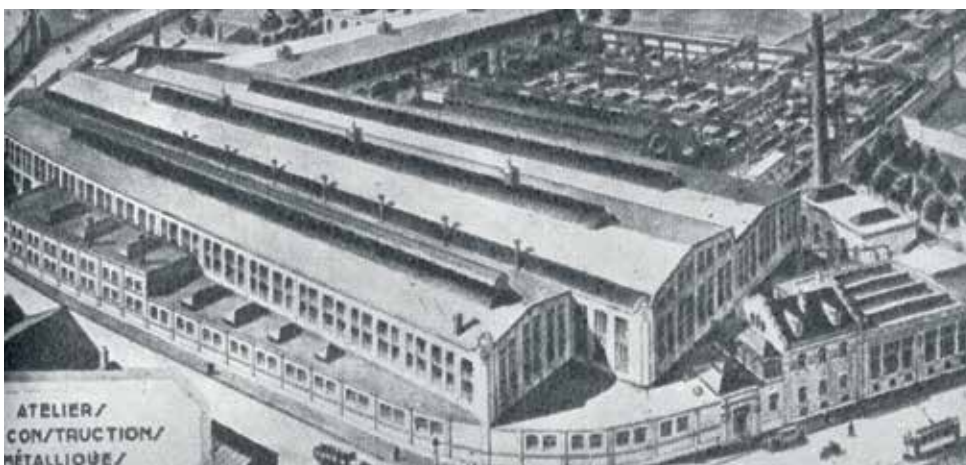
La situation économique d'avant la Première Guerre mondiale est donc plutôt satisfaisante, malgré quelques fluctuations. Les Rapports sur la situation de l'industrie et du Commerce, publiés à l'époque par la Chambre de Commerce, font état d'années 1907 et 1908 plutôt médiocres, suivies dès 1909 par un « acheminement vers des temps meilleurs », confirmé en 1911 par l'augmentation du volume des affaires, production et consommation étant en plein développement. La Chambre de Commerce relève cependant un point problématique qui ne fait que s'aggraver pendant la guerre : le renchérissement de la vie – denrées alimentaires en tête – qui touche prioritairement les couches populaires. La Chambre de Commerce attribue cette situation au « zèle de consommation des salariés ». La cherté des denrées aura une toute autre origine pendant la guerre, le pays basculant dans une situation de pénurie.



1910-1912___ Factures de grands commerces de Luxembourg-Ville.



1887___ Les fabrications métalliques de l'usine Duchscher de Wecker sont, parmi bien d'autres, à l'origine de l'essor économique du Luxembourg.



La « Kesselfabrik » (fonderie d'acier) Paul Würth à Hollerich. Elle a été créée en 1870 par Eugen Müller-Böck et reprise en 1891 par Paul Würth sous son nom. Paul Würth a travaillé pendant deux ans en tant qu'ingénieur-constructeur pour Eugen Müller-Böck.



«La Chambre de Commerce ne manque pas d'ambitions et de projets»

Carlo Thelen

Directeur Général de la Chambre de Commerce

Lorsque vous avez intégré la Chambre de Commerce en 1996, c'était en tant que jeune économiste. Depuis lors, le Grand-Duché et le monde ont bien évolué. Quels sont les changements qui vous ont le plus marqué ?

Ces vingt dernières années, le monde a connu des mutations socio-économiques profondes. Après l'effondrement du bloc communiste en 1989, de nouveaux partenaires économiques se sont positionnés sur l'échiquier international, ce qui a progressivement entraîné une redéfinition des rapports de force économiques, avec notamment l'affirmation des pays émergents. L'Europe a poursuivi sa double stratégie d'élargissement et d'approfondissement avec l'intégration de nouveaux États membres et l'introduction de la monnaie unique, l'Euro. Cette période a également été marquée par le développement spectaculaire d'Internet, qui est rapidement entré dans les foyers et les entreprises et qui a suscité un véritable engouement pour les nouvelles technologies, avec pour conséquence l'émergence de start-ups tant dans le secteur numérique que dans de nouveaux secteurs.

Les terribles attentats du 11 septembre 2001 ont quant à eux bouleversé l'ordre géopolitique et amené de nouveaux défis. La croissance a pu être maintenue à un niveau relativement élevé jusqu'en 2008, lorsque survint la crise économique et financière. Le Luxembourg a su s'adapter en intensifiant sa politique de diversification économique et industrielle et en développant continuellement sa place financière, malgré les pressions croissantes de l'étranger. Notre pays a misé sur les quatre libertés fondamentales européennes, à savoir la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Pays ouvert et dynamique, le Luxembourg a su se positionner à l'international comme un partenaire fiable, offrant aux entreprises existantes et aux investisseurs un environnement propice à leur développement. En tant que partenaire tant des entreprises que du Gouvernement, la Chambre de Commerce a accompagné ces évolutions et les a souvent animées ou pilotées, en faisant preuve d'un esprit certes critique, mais toujours constructif, en proposant des solutions concrètes et en arrimant en permanence ses services aux défis du moment et aux besoins des entreprises.

Vous occupez le poste de Directeur Général depuis début 2014. Quels sont les projets qui marquent actuellement votre quotidien ?

La Chambre de Commerce développe à l'heure actuelle plusieurs projets d'envergure nationale, servant l'intérêt économique général du pays et ce toujours dans un esprit de développement durable. À titre d'exemple, on peut citer des initiatives comme la House of Training, organisme de formation qui a pour ambition d'être le partenaire de référence dans le domaine de la formation professionnelle continue pour l'économie luxembourgeoise, la Fondation IDEA asbl, le laboratoire d'idées autonome qui mène des réflexions en faveur du développement socio-économique du pays, le nouvel Institut Supérieur de l'Économie (ISEC), qui a pour objectif de parachever la chaîne de valeur de la formation professionnelle continue en créant une formation tertiaire professionnalisante, ou encore la House of Entrepreneurship, véritable « One-Stop Shop » qui réunira tous les acteurs intervenant dans le cycle de vie d'une entreprise, depuis l'idée, en passant par sa création et son développement jusqu'à sa cession. Les entreprises ou investisseurs étrangers

souhaitant s'installer au Luxembourg pourront, par ailleurs, bientôt bénéficier d'une structure de premier accueil (« soft landing platform ») qui facilitera grandement leur développement sur le sol luxembourgeois. Il s'agit là, une fois n'est pas coutume, d'un projet réalisé en partenariat étroit avec le Gouvernement.

Comme l'internationalisation est devenue une étape obligée pour toute entreprise ambitionnant d'accroître ses parts de marché, la Chambre de Commerce, à l'instar des bureaux récemment ouverts à Berlin, Paris et Bruxelles, continue à développer son réseau à l'international et ce toujours en étroite collaboration et concertation avec le Gouvernement, notamment au sein de « Luxembourg for Business and Innovation » et de « Luxembourg for Finance ».

Quelle orientation souhaitez-vous donner à la Chambre de Commerce pour les prochaines années?

La complexité du monde va s'accroître et le progrès technologique sera davantage porté par la digitalisation de la société et les défis énergétiques et climatiques. Aussi, la Chambre de Commerce devra faire preuve de proactivité et être en permanence à l'écoute de ses entreprises membres pour adapter ses services ou en développer de nouveaux. Mon ambition et celle de mon équipe est que la Chambre de Commerce soit, dans les vingt années à venir, reconnue comme l'interlocuteur naturel et le partenaire de référence des entreprises luxembourgeoises. Nous veillerons à articuler et à sauvegarder au mieux leurs intérêts afin qu'elles réussissent leurs projets dans un contexte concurrentiel accru. Cet objectif ne pourra être atteint que si nous parvenons à positionner notre institution comme le partenaire privilégié non seulement des acteurs économiques, mais aussi des fédérations et autres chambres professionnelles, ainsi que du Gouvernement, qui décide en dernier ressort de l'orientation politique et économique du pays.

Les projets pour les années à venir ne manquent pas et l'ensemble de ces axes stratégiques seront d'ailleurs clairement définis avec l'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce dans le cadre d'une vision stratégique 2025, qui succède à la vision 2020 actuellement mise en œuvre. Je n'ai aucun doute sur le fait que la Chambre de Commerce pourra - comme par le passé - compter sur l'expertise et le dévouement de ses membres élus ainsi que sur les compétences multidisciplinaires et la motivation, la créativité et l'esprit innovateur de ses collaborateurs pour trouver des réponses adéquates tant aux opportunités qu'aux défis futurs. La prestation de services de qualité aux entreprises et aux entrepreneurs, d'une part, et l'alimentation et l'animation du débat public et de la procédure législative, d'autre part, tels sont les grands piliers qui ont marqué l'histoire de notre Chambre et qui, demain aussi, façonneront notre action en faveur du développement durable du Luxembourg.



1885

Norbert Metz et Victor Tesch n'appliquent le procédé Thomas-Gilchrist qu'en 1885, bien que le procédé ait déjà été acquis par les sidérurgistes luxembourgeois en 1879.

**1895 (à 1904)**

L'industriel Émile Metz est Président de la Chambre de Commerce.



1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

1890 (à 1933)

Jean-Pierre Sevenig est Secrétaire de la Chambre de Commerce.

1901

L'usine de Differdange est la première au monde à laminier des poutrelles Grey.



© Photothèque de la Ville de Luxembourg
Marcel Schroeder

22 mai 1902

Promulgation de la loi portant création de l'Inspection du travail et des mines (ITM).

1911

Les «Aciéries Réunies de Burbach, Eich et Dudelange» (ARBED) sont créées.



1901

1902

1903

1904

1905

1906

1907

1908

1909

1910

1911

1912

1913

1914

1915

1901

Création de l'Association d'assurance accident (AAA) chargée de prévenir et d'indemniser les accidents de travail et les maladies professionnelles.

1904 (à 1925)

Léon Metz est le Président de la Chambre de Commerce. Issus de la deuxième génération de cette grande famille d'industriels, trois cousins occupent successivement la présidence de la Chambre de Commerce : Edouard, Émile et Léon.



IV



1940 — Des troupes allemandes dans la Grand-rue à Luxembourg-Ville.
© Photothèque de la Ville de Luxembourg/Tony Krier

D'UNE GUERRE MONDIALE À L'AUTRE

1914 - 1945

« Les déchirements politiques se doublent de tensions sociales tandis que le fossé entre les masses populaires appauvries et les milieux aisés de la capitale se creuse. »

Après les « Trente Glorieuses » de 1885 à 1914, le Luxembourg connaît de 1914 à 1945 les trente années les plus noires de son histoire. Trois périodes se distinguent, la Première Guerre mondiale de 1914 à 1918 et ses crises en série, l'entre-deux-guerres et enfin la Seconde Guerre mondiale. Si l'histoire du Luxembourg est mouvementée, la Chambre de Commerce n'est pas épargnée par ces tourmentes.

La Première Guerre mondiale et ses crises en série

En août 1914, le Luxembourg, alors qu'il est un pays neutre, subit une première invasion allemande, suivie de l'occupation militaire. Le Gouvernement s'efforce de garder tant bien que mal une attitude de neutralité. L'administration militaire allemande laisse fonctionner les institutions de l'État et continue à exploiter la production sidérurgique du pays pour soutenir son économie de guerre. Les effets négatifs de ces événements se font bientôt sentir. Le Ministre d'État, Paul Eyschen, déjà ébranlé par un surmenage antérieur, ne se remet pas du choc de l'invasion et succombe en octobre 1915. Sa disparition inattendue, ressentie par la population comme une nouvelle catastrophe, ouvre une période d'instabilité politique. Celle-ci est encore accentuée par les prises de positions politiques de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde en faveur de la droite, ce qui lui aliéna définitivement les partis du Bloc de gauche. Les Alliés, suivis par les députés de gauche finissent par reprocher à la Grande-Duchesse d'entretenir des relations privilégiées avec l'occupant. **Le Gouvernement isolé et avec des moyens réduits ne peut plus assurer un ravitaillement normal en nourriture de la population.** Les prix des denrées alimentaires flambent et le marché noir se développe. La pénurie frappe surtout la population ouvrière du sud et provoque désordres et grèves réprimés par l'occupant.

La production sidérurgique fléchit jusqu'à atteindre la moitié des volumes d'avant-guerre et les industries moyennes - tabac, ganterie, draperies, tanneries - encaissent un coup terrible dont la plupart ne se relèvent pas dans l'après-guerre. Les déchirements politiques se doublent de tensions sociales tandis que le fossé entre les masses populaires appauvries et les milieux aisés de la capitale se creuse. Le Gouvernement impuissant en est rendu responsable.

Tous les ingrédients sont réunis pour déclencher plusieurs crises dont chacune mettra en péril la survie du pays. Il y a la crise dynastique, déclenchée par l'attitude de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, qui ébranle la Monarchie et provoque une crise politique accentuée par les visées annexionnistes de la Belgique, prête à reprendre le Grand-Duché « perdu lors du partage de 1839 ». S'ajoute à cela la misère dans le monde ouvrier qui déborde le cadre social et prend une tournure révolutionnaire.

1914 - 1945

« Au sein de la Chambre de Commerce, les membres, principalement commerçants et industriels issus majoritairement de la bourgeoisie d'affaires, soutiennent avec conviction la liberté économique et l'esprit d'entreprise à l'origine du développement économique du pays. »

Pour répondre à ces défis, Émile Reuter, Ministre d'État de 1918 à 1925, met sur pied un Gouvernement d'union nationale rassemblant trois courants politiques: les Chrétiens-Sociaux, les Libéraux et les Socialistes. Ce Gouvernement instaure la journée de travail de 8 heures contre l'avis de la Chambre de Commerce qui y voit un risque majeur de dégrader la productivité des entreprises et donc leur compétitivité. La Chambre de Commerce préconise de laisser cette initiative à de plus grands pays afin de pouvoir en mesurer les conséquences avant toute décision. La réforme est malgré tout adoptée et elle a pour conséquence positive de calmer temporairement l'agitation ouvrière.

L'abdication de Marie-Adélaïde en faveur de sa sœur Charlotte permet à la Monarchie de survivre. L'établissement du suffrage universel et le référendum du 28 septembre 1919 permettent au peuple de s'exprimer clairement pour l'indépendance nationale sous la Grande-Duchesse Charlotte. L'union économique avec la France, souhaitée par la majorité, se heurte au refus de cette dernière et ouvre la voie à des négociations ardues avec la Belgique pour aboutir en 1921 à la signature de l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL) en remplacement du Zollverein dénoncé en décembre 1918. Même si le Luxembourg y est le petit partenaire, au moins a-t-il d'une certaine façon voix au chapitre, ce qui n'avait pas été le cas pour le Zollverein.

La Chambre de Commerce suit de près le déroulement de ces événements, toujours à l'écoute de ses ressortissants et pour conseiller le Gouvernement sur la ligne politique et économique à suivre. Comme en 1841, les avis sont partagés mais, après le refus français, un accord avec la Belgique est la seule option pour sortir de l'isolement. La réorientation économique est difficile de l'agriculture à la sidérurgie. Pour cette dernière les anciens propriétaires industriels allemands à Belval, Differdange et Rodange sont remplacés par de nouvelles sociétés aux capitaux luxembourgeois, français et belges (Terres Rouges et Hadir). La mise en place du comptoir de vente COLUMETA (Comptoir Métallurgique Luxembourgeois) permet en outre de trouver des débouchés au-delà de l'Europe.

La récession temporaire dans l'industrie sidérurgique, de 1919 à 1921, alliée à la hausse rapide du coût de la vie et aux baisses de salaires, voire aux licenciements massifs d'ouvriers, mènent à une grève dure en 1921. Le Premier Ministre Reuter a recours à une intervention militaire française pour venir à bout de cette grève aux allures d'émeute. En accordant des concessions financières ciblées aux employés privés, cheminots et fonctionnaires publics, il empêche que la grève ne devienne générale. Il comprend cependant qu'il faut permettre aux différents acteurs professionnels, jusque-là complètement tenus à l'écart, de prendre part au débat dans la procédure législative pour désamorcer, voire prévenir les mouvements de contestation sociale. C'est ainsi qu'il crée, en 1924, avec l'appui de Pierre Dupong représentant,

comme lui, l'aile sociale de son parti, quatre nouvelles chambres professionnelles, avec pouvoir consultatif. La constitution de ces quatre nouvelles chambres élues par leurs ressortissants respectifs change le contexte socio-politique dans lequel le pays évolue. Il est à noter que les fonctionnaires et employés publics, quant à eux, doivent attendre jusqu'en 1964 avant d'être représentés par leur propre Chambre.

Le suffrage universel permet à partir de cette date de voir s'exprimer tous les partis politiques et de jouer un rôle politique conforme à leur suffrage populaire.

Au sein de la Chambre de Commerce, les membres, principalement commerçants et industriels issus majoritairement de la bourgeoisie d'affaires, soutiennent avec conviction la liberté économique et l'esprit d'entreprise à l'origine du développement économique du pays. Cette continuité s'est illustrée dans ses Présidents successifs. Après les trois Metz, Aloyse Meyer, bras droit d'Émile Mayrisch, prend la relève après 1925 pour quatre présidences consécutives jusqu'en 1952, montrant que la sidérurgie (et l'ARBED en particulier) est « liée » à la Chambre de Commerce et la base de la prospérité nationale jusqu'au dernier quart du siècle. Cependant la Chambre de Commerce n'est plus le seul interlocuteur du Gouvernement. Deux autres chambres représentent le patronat, la Chambre des Artisans (devenue plus tard celle des Métiers) et dans une certaine mesure la Chambre d'Agriculture, avec lesquelles la Chambre de Commerce partage des intérêts d'employeurs. Par contre, la Chambre des Employés Privés et la Chambre du Travail, représentant respectivement les employés et les ouvriers, ont des intérêts bien différents, souvent contraires. Pour éviter des conflits

comme celui de 1921, il faut composer et le Gouvernement se trouve souvent dans le rôle d'arbitre-médiateur. Ce sont les origines lointaines du modèle luxembourgeois : trouver des solutions négociées pour éviter notamment les conflits sociaux violents. C'est ainsi que les crises extrêmement graves provoquées par la Première Guerre mondiale trouvent des solutions viables : la sauvegarde de l'indépendance sous la Grande-Duchesse Charlotte, l'UEBL et cinq chambres professionnelles à base élective.

L'entre-deux-guerres : un calme trompeur

Les vingt années de l'entre-deux-guerres sont marquées par la crise économique - la Grande Dépression - de 1929, dont les conséquences furent sans doute les signes avant-coureurs de la Deuxième Guerre mondiale.

Le Gouvernement Reuter, après avoir accompli une sortie de crise réussie évitant l'isolement économique du Luxembourg grâce à l'UEBL, consolide la paix interne notamment par la mise en place de cinq chambres représentatives mais tombe à la suite d'animosités anti-belges sur la question du contrôle des chemins de fer luxembourgeois. Quand les ressentiments font place, à la fin des années vingt, à de meilleures dispositions, des solutions consensuelles sont trouvées sur les différents points litigieux : direction belge des chemins de fer avec des recettes



1935 — Commerces à Luxembourg-Ville.
© Photothèque de la Ville de Luxembourg / Batty Fischer

1914 - 1945

équitable pour le Luxembourg, rétablissement du libre-échange entre les deux pays par des conventions additionnelles à l'UEBL et enfin compensations belges à la suite des dévaluations successives du franc belge pour le commerce luxembourgeois.

L'industrie sidérurgique continue de prospérer, en particulier l'ARBED, grâce notamment à son patron dynamique Émile Mayrisch, qui réussit à réorganiser l'industrie sidérurgique après la fin du Zollverein en favorisant la relève des entreprises allemandes par des sociétés aux capitaux mixtes, luxembourgeois, français et belges. Grâce au COLUMETA (Comptoir Métallur-



1921. Avec Émile Mayrisch pour guide, les membres de l'«Iron steel Institute» visitent le Luxembourg.

gique Luxembourgeois) il acquiert des participations dans des sociétés minières au Brésil. Malgré l'isolement temporaire du Luxembourg, il conclut des accords avec des charbonnages allemands en vue d'assurer le ravitaillement en coke.

Quand l'horizon monétaire et économique en Allemagne s'éclaire, après l'introduction d'une nouvelle monnaie stable et la mise sur pied du plan Dawes sur la régulation des paiements des réparations de l'Allemagne, Émile Mayrisch

est chargé de trouver une solution pour le redémarrage de la production sidérurgique européenne, sur une base équitable pour les sidérurgistes français, allemands, belges, luxembourgeois et sarrois. Le résultat en est l'Entente Internationale de l'Acier (EIA), dont Émile Mayrisch est élu Président en 1926. Surnommée « Locarno économique », en référence aux accords de Locarno signés en 1925 pour définir les frontières allemandes et assurer la paix en Europe, l'EIA peut être considérée comme une « première ébauche » de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) des années cinquante. La mort, par accident, de son Président en 1928 est ressentie comme un choc comparable à la disparition du Ministre Eyschen en 1915.

La Chambre de Commerce participe activement à l'essor de la sidérurgie, qui place le Luxembourg à la fin des années 1920 parmi les grands pays producteurs d'acier mondiaux. La première Assemblée Plénière élue en 1925 ressemble, à s'y méprendre, à sa version antérieure, nommée par le Gouvernement. Elle comprend vingt et un membres répartis conformément à l'importance économique de leurs secteurs : cinq représentants du commerce de dé-

tail, trois du commerce de gros, quatre des établissements sidérurgiques, cinq des industries petites et moyennes et un chacun pour l'hôtellerie, les cafés, les banques et les assurances. Le premier Président élu, Aloyse Meyer, est reconduit dans ses fonctions quatre fois de suite jusqu'au début des années cinquante. Les missions de la Chambre de Commerce sont clairement définies : promouvoir la création d'entreprises, soutenir les activités de ses ressortissants, donner un avis sur toutes les questions législatives qui concernent ceux-ci, et enfin faire des propositions de loi au Gouvernement.

Son ancienneté et le rôle clé de ses ressortissants dans l'évolution économique du pays lui assurent une place à part dans le fonctionnement des institutions publiques. En fonction de leurs activités, ses ressortissants se trouvent regroupés également dans d'autres associations : la « Fédération des Industriels » (FEDIL) comptant de nombreux industriels luxembourgeois, la Fédération des Commerçants, l'Association des Banques et Banquiers, ou encore l'Association des hôteliers du Grand-Duché de Luxembourg pour le développement de l'industrie hôtelière et du tourisme, nouvelle activité commerciale. L'une des fonctions annexes de la Chambre de Commerce est donc de veiller à ce que les intérêts spécifiques de chaque association patronale puissent être conciliés à un niveau supérieur avec la défense commune des intérêts de tous. Dans ce sens, elle joue un rôle consultatif dans la procédure législative en prenant position dans d'innombrables avis portant sur le commerce de détail, le commerce en général, les relations internationales, la législation fiscale et sociale notamment. N'étant plus la seule Chambre à avoir ce rôle consultatif, elle doit désormais tenir compte des positions des quatre autres chambres, elles-mêmes défendant les intérêts de leurs ressortissants.

Les dix années qui précèdent le début de la Deuxième Guerre mondiale sont marquées par quatre événements importants qui laissent leurs traces dans l'histoire nationale, la crise de 1929, l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933, la « loi muselière » de 1937 et les fêtes du Centenaire de 1939. Durant la grande crise économique qui démarre en 1929 par un krach boursier aux États-Unis et

qui se prolonge pendant plusieurs années, le Luxembourg n'est pas épargné et connaît une baisse de la production dans différents secteurs industriels, notamment sidérurgique, nerf sensible de l'économie nationale. Pour réduire le chômage le recours au licenciement des ouvriers étrangers, surtout italiens, « priés de rentrer chez eux » est massivement utilisé. Autre conséquence de la crise, la stagnation, voire la baisse des salaires de la main-d'œuvre en général, provoque la mobilisation des syndicats. Le Gouvernement chrétien-social-libéral mené par Joseph Bech, représentant l'aile conservatrice de son parti, sensible aux recommandations de la Chambre de Commerce, s'inquiète pour la compétitivité des entreprises, résiste longtemps à la pression mais finit par céder en janvier 1936 après la mobilisation générale des syndicats. Le Conseil National du Travail est instauré et il devient une « plate-forme » de conciliation entre patronat et salariat, pouvant être considéré comme le premier ancêtre de la « Tripartite » actuelle. La signature des premiers contrats collectifs améliore la situation matérielle des ouvriers sans compromettre la compétitivité des entreprises.

Après l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler en 1933, l'Allemagne entame une grande politique de réarmement, qui alourdit le climat politique et fragilise la reprise économique au lendemain de la Grande Dépression.

Le Gouvernement Bech, « myope » de son œil droit, croit les institutions démocratiques du pays menacées par un « ennemi de gauche » et prend des mesures répressives contre le parti communiste en adoptant une loi que ses adversaires appellent loi muselière (Maulkorbgesetz). Votée au Parlement avec une confortable majorité, et ensuite rejetée lors du référendum du 6 juin 1937, cette loi a pour conséquences la démission du Gouvernement Bech et la division du pays en deux camps hostiles, à la veille des coups de force d'Hitler. Après des mois de négociations difficiles, un nouveau Gouvernement d'union nationale est formé. Il comprend, comme en 1918-1919, les trois partis politiques en place, et, avec Pierre Dupong à sa tête, il se met à l'œuvre pour recoller les pots cassés. La Chambre de Commerce ne ménage pas ses efforts pour aider les entreprises à surmonter les retombées négatives

1914 - 1945

de la crise et à faire face aux signes avant-coureurs de la guerre. Ainsi, indépendamment de son activité comme organe consultatif, elle crée un outillage technique destiné à fournir tant à ses ressortissants qu'à l'étranger les renseignements indispensables. Une importance particulière est consacrée au service de documentation économique et au service de consultation juridique. La Chambre de Commerce ayant la possibilité de faire des propositions au Gouvernement que ce dernier doit étudier et soumettre à la Chambre des Députés, la simple énumération des différentes questions sur lesquelles elle a émis des avis, donne une idée de l'œuvre législative qu'elle a fournie durant de nombreuses années. Entre autres exemples : des avis sur la Réforme fondamentale du Code des Assurances Sociales (1925 et années suivantes), création d'une caisse des employés privés (1929), avis sur les congés ouvriers (1928 à 1938), avis sur les salaires des ouvriers et repos dominical (1927), avis sur l'embauchage de la main d'œuvre féminine (après 1938-39)...

Au début de l'année 1939, le Luxembourg célèbre le Centenaire de son indépendance, en l'absence de tout représentant étranger, dissuadés de participer par peur d'Hitler. La population entière fête l'événement avec le Gouvernement et la Grande-Duchesse, ovationnée à travers tout le pays. Une manifestation impressionnante d'unité nationale et de détermination farouche à rester indépendant aux yeux du monde entier et à l'adresse de l'Allemagne nazie qui s'apprête à déclencher la guerre.

L'impact de la Seconde Guerre mondiale

Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale pour le Luxembourg, sa population, son économie et son territoire sont tragiques. Quand, le 10 mai 1940, l'Allemagne envahit le Luxembourg, la Grande-Duchesse Charlotte et son Gouvernement rejoignent le camp des adversaires d'Hitler, d'abord en France et au Portugal, puis à Londres et enfin en Amérique du Nord pour préparer l'après-guerre avec les Alliés, depuis leur exil. Pendant ce temps la population luxembourgeoise subit l'occupation militaire puis la brutalité du « Chef der Zivilverwaltung » (CdZ) Gustav Simon qui pratique une politique de germanisation et de nazification soutenue par la « Volksdeutsche Bewegung » (VdB), un groupuscule de collaborateurs luxembourgeois qui milite pour l'annexion du pays par le Troisième Reich. L'une des dates clés de cette période d'occupation est le recensement du 10 octobre 1941 au cours duquel l'immense majorité de la population rejette toute appartenance à l'Allemagne en soulignant son identité luxembourgeoise, faisant de cette opération un échec cuisant pour l'Allemagne. Après l'introduction du service militaire obligatoire le 30 août 1942, une grève générale éclate et le CdZ organise une répression sanglante, suivie de deux années d'oppression impitoyable, dirigée surtout contre les résistants. En parallèle, la population juive

« L'industrie sidérurgique et l'économie en général sont placées sous contrôle allemand et la Chambre de Commerce est sommée de remplir une avalanche de formulaires d'information sur les entreprises luxembourgeoises. »

restée au Luxembourg est déportée vers le camp d'Auschwitz. Le peuple attend la libération par l'armée américaine. Elle a lieu le 10 septembre 1944. C'est ensuite la Bataille des Ardennes, dernier sursaut dévastateur d'Hitler et la deuxième libération de février 1945, qui laisse le Nord du pays en ruine. Le Luxembourg, avec plus de 5700 victimes, a payé le prix du sang pour son indépendance, définitivement reconnue par sa participation à la fondation des Nations Unies à San Francisco le 25 juin 1945.

Avant même l'invasion, la guerre affecte la vie de tous les jours. Dès septembre 1939 un mouvement de panique amène la population à se ruer sur les magasins pour ache-

ter des réserves et se préparer au pire. Dès le 10 mai 1940, les soldats allemands font main basse sur les stocks de marchandises, pendant que l'armée décrète la réquisition forcée des moyens de transport (voitures, chevaux) et autres éléments stratégiques. L'industrie sidérurgique et l'économie en général sont placées sous contrôle allemand et la Chambre de Commerce est sommée de remplir une avalanche de formulaires d'information sur les entreprises luxembourgeoises. Avec l'arrivée du Gauleiter, le Luxembourg est mis en coupe réglée. Les sites industriels de Differdange et de Rodange, déjà entre des mains allemandes avant la Première Guerre mondiale, sont repris par l'occupant. L'exploitation de l'ARBED est

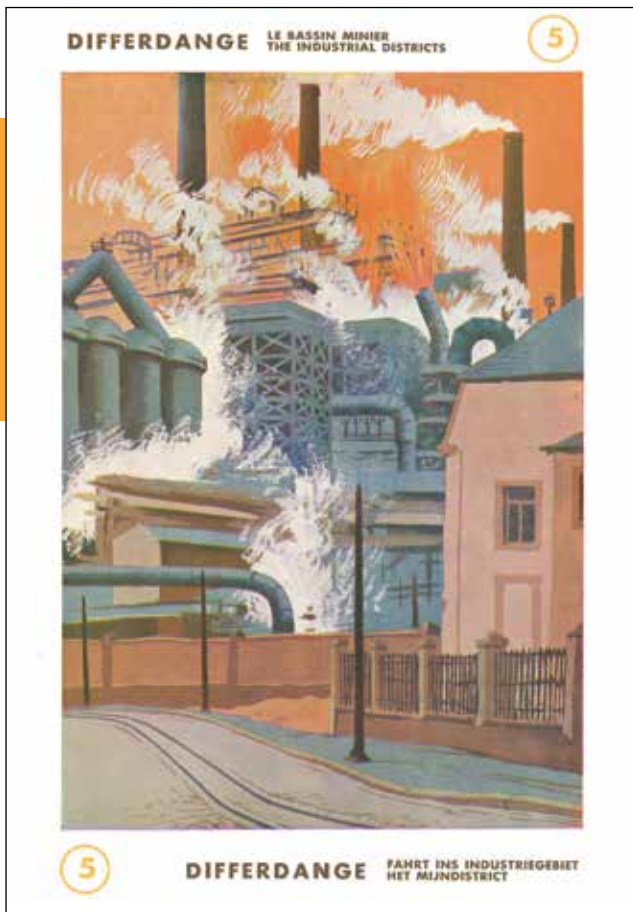


1935 — La braderie à Luxembourg-Ville attire de nombreuses personnes.

© Photothèque de la Ville de Luxembourg / Batty Fischer

1914 - 1945

d'ailleurs à l'origine d'un conflit entre Hermann Goering et Gustav Simon, tous deux intéressés par ce fleuron. Les propriétés des juifs et des émigrés sont saisies, les biens des associations politiques, professionnelles et autres, confisqués par le « Stillhaltekommissar für das Organisationswesen », la presse soumise à la propagande nazie, les chemins de fer nationalisés. Les instituts financiers en place passent sous contrôle allemand ou sont remplacés par des caisses d'épargne allemandes ; les compagnies d'assurances subissent le même sort. Après la grève générale, la répression nazie se durcit : déportations de familles entières, réquisitions d'ouvriers pour le Reich et centralisation de la production des industries de guerre. De manière générale la production industrielle baisse, malgré la pression nazie mais le ravitaillement fonctionne mieux qu'entre 1914 et 1918 et le marché noir est moins important.



1938 — Affiche promotionnelle visant à attirer des visiteurs vers le sud du pays.

Afin de renforcer l'économie de guerre et de permettre aux instances politiques d'exercer un contrôle serré, toutes les organisations professionnelles de l'Allemagne sont regroupées le 13 décembre 1942 dans les « Gauwirtschaftskammern ». Au Luxembourg, cette mesure amène la fusion de la Chambre de Commerce et de celle des Métiers dans une « Wirtschaftskammer », « Chambre d'Économie » à caractère plutôt autonome, sous l'obédience de la Gauwirtschaftskammer de Coblenz. La Fédération des industriels devient la section industrielle de la « Wirtschaftskammer » et la Fédération des Commerçants est remplacée par un office régional de la « Wirtschaftsgruppe » de commerce de détail.

Cependant, la rivalité entre la centrale de Berlin et le Gauleiter Simon permet dans une certaine mesure d'échapper à l'application rigoureuse de l'économie de guerre.

Entre le 10 septembre 1944 et février 1945, le Luxembourg devient le théâtre d'opérations de guerre et voit le retour d'exil du Gouvernement. Alors que l'armée américaine assure l'autorité suprême, il existe un fort antagonisme politique entre l'Union « Les mouvements de résistances réunis »,

et le Gouvernement (« Les Londoniens »). Pierre Dupong prend des mesures d'apaisement aboutissant au cours de l'année 1945 à la formation d'un nouveau Gouvernement d'union nationale qui finit par rétablir un calme apparent. Il est confronté par la suite à la tâche titanesque de surmonter les séquelles de la guerre et de commencer la reconstruction du pays et la remise

« Le bilan humain et matériel de la guerre est très lourd, mais sur le plan politique l'indépendance du Luxembourg ne sera plus remise en cause et sa place dans la communauté internationale est assurée. »

en marche de l'économie alors que des milliers de survivants des prisons, des camps de concentration, de la déportation et des camps de prisonniers de guerre soviétiques attendent leur rapatriement au pays. Le ravitaillement de la population est assuré par les mesures gouvernementales de rationnement d'un côté, et par l'aide généreuse de la Belgique et de l'armée américaine de l'autre. En attendant le rétablissement du fonctionnement normal des services gouvernementaux, la Chambre de Commerce prend en charge la distribution des biens entre les différents commerces concernés.

La production sidérurgique, bien qu'ayant fortement chuté, fonctionne cependant encore sur le site industriel de Differdange, d'où sortent les poutrelles Grey servant notamment à la construction de ponts qui sont d'une importance stratégique pour les armées Alliées dans leur avance en territoire allemand.

Le bilan humain et matériel de la guerre est très lourd, mais sur le plan politique l'indépendance du Luxembourg ne sera plus remise en cause et sa place dans la communauté internationale est assurée.

Immédiatement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Chambre de Commerce développe un programme de formation continue. L'objectif de cette initiative est de parer au plus pressé en donnant à tous la possibilité de contribuer utilement au redémarrage de l'économie nationale, y compris à ceux qui avaient pâti des déficiences du système éducatif de l'occupant.



1922. — La façade principale du nouveau bâtiment de l'Administration Centrale de l'ARBED inauguré en décembre.
© ANLux, ARBED-APH-003-002

1914 - 1945

Sur base d'un arrêté du 8 octobre 1945, la Chambre de Commerce peut étendre le recours à l'apprentissage. Elle s'emploie notamment à établir et entretenir des liens étroits et une compréhension réciproque entre les écoles professionnelles d'une part, et les ateliers ou magasins en recherche de main d'œuvre d'autre part. Elle propose également de nombreux cours, destinés tant aux adultes qu'aux apprentis, dont la formation scolaire avait été négligée sous le régime d'occupation. Les plus fréquentés sont les cours d'anglais.



1945___ Le retour de la Grande-Duchesse Charlotte de son exil à Londres.
© Photothèque de la Ville de Luxembourg / Tony Krier

LA FORMATION - PILIER ESSENTIEL DE L'ÉCONOMIE

Après la Seconde Guerre mondiale, tout est à reconstruire. Rafrâichir les connaissances en langue (notamment le Français réprimé pendant la guerre), offrir à ceux qui n'ont pas pu suivre d'études en temps de guerre, ou pour donner à tous la possibilité de participer utilement au redémarrage de l'économie sont quelques-uns des arguments qui poussent les chambres professionnelles, dont la Chambre de Commerce, à proposer des formations. Sur la base de l'arrêté du 8 octobre 1945, portant révision de la loi du 5 janvier 1929, la Chambre de Commerce, pionnière dans le domaine de la formation continue, procède à une vaste extension du « service spécial d'apprentissage ». L'objectif est de tenir compte des demandes spécifiques émanant de ses membres et de proposer des formations conçues en étroite collaboration avec l'école professionnelle, l'atelier ou le magasin. Ainsi sont proposés dès 1948, un cycle régulier de cours de comptabilité pour débutants et un cours de langue française. Vu leur succès, les cours de comptabilité sont rapidement élargis. Avec la crise économique de 1976, qui effraie les chefs d'entreprise et fait peser la menace du chômage sur les salariés, la formation gagne encore en importance et la plupart des personnes suivant les formations le font dans la perspective de pouvoir se réorienter dans leur vie professionnelle. La formation ayant toujours été vue par la Chambre de Commerce comme un pilier essentiel du succès des entreprises, celle-ci n'a eu de cesse d'innover dans ce domaine. Pour se mettre au diapason des exigences du marché, elle crée en 2009 la Luxembourg School for Commerce qui réunit sous une

seule et même enseigne l'ensemble des activités de formation de la Chambre de Commerce, gérées jusque-là par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et le Service de la Formation Professionnelle Initiale (SFPI), en y ajoutant un volet de formation de niveau universitaire. En 2015, la House of Training prend le relais. Fusion des organismes de formation respectifs de la Chambre de Commerce et de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) – la LSC et l'IFBL –, la House of Training, officiellement née en novembre 2015, se positionne

aujourd'hui comme le partenaire de référence dans le domaine de la formation professionnelle continue pour l'économie luxembourgeoise. Dès 2016, l'Institut Supérieur de l'Économie, projet mené avec la Chambre de Métiers, représentant la volonté des acteurs patronaux d'établir une offre de formation académique et diplômante, dans les domaines de la gestion d'entreprise, de l'informatique, de la logistique ou encore de la construction durable, viendra encore étayer l'offre de formation proposée par la Chambre de Commerce.



1914 à 1918

Première Guerre mondiale.

30 décembre 1918

Dès la fin de la guerre, le Gouvernement luxembourgeois dénonce l'accord économique avec l'Allemagne et se retire du Zollverein.

1918 (à 1970)

Le siège de la Chambre de Commerce est situé au 8, avenue de l'Arsenal.



© Photothèque de la Ville de Luxembourg / Batty Fischer

1910

1911

1912

1913

1914

1915

1916

1917

1918

1919

Le suffrage universel pour hommes et femmes est introduit. Avant cette démocratisation de la vie politique, l'exercice du droit de vote était subordonné au paiement d'un certain montant d'impôts, le « cens », ce qui limitait singulièrement le nombre d'électeurs.

L'abolition du système censitaire élargit l'électorat aux classes rurales et ouvrières et bouleverse le paysage politique traditionnel.

**1921**

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL). L'entrée en vigueur du traité signé pour une durée de 50 ans, est fixée au 1^{er} mai 1922.

4 avril 1924

La loi portant sur la création des chambres professionnelles à base électorale entre en vigueur. Le député Léon Metzler avait déjà fait le 28 novembre 1902 une proposition de loi tendant à rajeunir l'ancienne Chambre de Commerce et son recrutement effectué par voie d'autorité, en la reconstruisant « sur base démocratique de libres élections ».

1926

Création de l'Entente Internationale de l'Acier (EIA) franco-allemande dont Émile Mayrisch est élu Président. L'EIA peut être considérée comme une première version de la CECA.



1919

1920

1921

1922

1923

1924

1925

1926

1927

1925 (à 1952)

Aloyse Meyer est Président de la Chambre de Commerce. Entré comme ingénieur adjoint à la fonderie de Dudelange, il en prend la direction générale en 1920.



30 décembre 1927

La bourse de commerce est créée. Les institutions financières affluent. Le nombre de maisons de banque et de change passe de 10 à 24.

1929

Crise économique – « The Great Crash », Krach boursier. Début de la « Grande Dépression », la plus grave crise économique du XX^e siècle.

**1930**

La Chambre de Commerce organise un référendum parmi ses ressortissants du groupe commerce, sur une proposition de loi qu'elle a élaborée au sujet de la fermeture hebdomadaire dans les commerces.

1928

1929

1930

1931

1932

1933

1934

1935

1936



© Photothèque de la Ville de Luxembourg / Marcel Schroeder

1934 (à 1961)

Paul Weber est Secrétaire de la Chambre de Commerce. Il fut aussi Vice-Président de la Chambre de Commerce germano-belgo-luxembourgeoise, membre du Conseil économique et social de la Communauté européenne, Président de la Bourse de Luxembourg, délégué au Conseil économique et social des Nations Unies et membre des conseils d'administration de nombreuses sociétés.

19 août 1934

Entrée en vigueur de l'arrêté qui soumet toutes les professions industrielles, commerciales et artisanales à une autorisation préalable du Gouvernement. En 1919 déjà, le Gouvernement luxembourgeois avait soumis l'établissement commercial à une autorisation préalable, et ce régime fut maintenu pendant près de trois ans.

23 mai 1935

Le Traité complémentaire de l'UEBL est signé. Le franc belge devient la monnaie légale au Luxembourg.

1939 à 1945

Seconde Guerre mondiale.



1937

1938

1939

1940

1941

1942

1943

1944

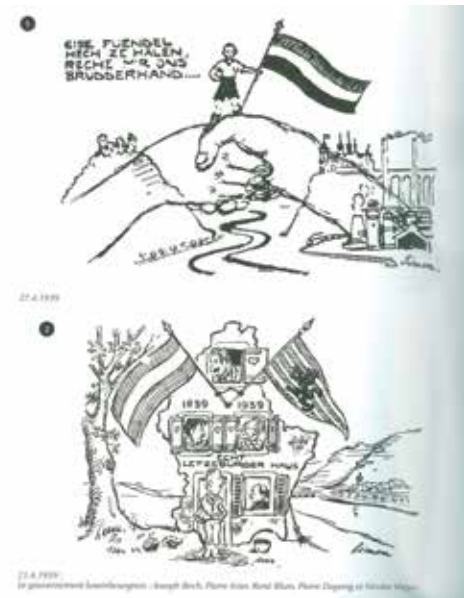
1945

1936

Mise en place du Conseil National du Travail, plateforme de conciliation entre patronat et salariat, ancêtre de la Tripartite et signature des premiers contrats collectifs.

1939

Le Luxembourg fête le Centenaire de son indépendance.



V



1945___ Signature de la Charte des Nations Unies dont le Luxembourg est membre fondateur.
© UNO

LE NEW DEAL DE L'APRÈS-GUERRE

1945 - 1959

« Au lendemain de la guerre, quelques célèbres institutions internationales sont créées pour garantir une paix durable et retrouver le chemin de la prospérité économique dans les zones éprouvées. »

La reconstruction met à rude épreuve les ressources financières de l'État, avec des répercussions jusqu'au début des années cinquante. Des décisions politiques et économiques déterminantes pour l'avenir doivent impérativement être prises.

Au lendemain de la guerre, quelques célèbres institutions internationales sont créées pour garantir une paix durable et retrouver le chemin de la prospérité économique dans les zones éprouvées. Le Luxembourg est l'un des membres-fondateurs de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en juin 1945 à San Francisco. Il a également rejoint les membres du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale, les deux institutions en charge de faire redémarrer l'économie mondiale après la guerre suite aux accords historiques de Bretton Woods.

Cependant la bonne entente entre les Alliés de la guerre est de courte durée. La Guerre Froide met fin à l'Alliance et dresse les vainqueurs les uns contre les autres en deux blocs hostiles. Une nouvelle période de tensions et d'affrontements commence: guerre de Corée, guerre d'Indochine, guerre d'Algérie, crise de Suez, révolution hongroise, lancement du Spoutnik et incident de l'U2, avion espion américain qui déclenche une crise diplomatique entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le Luxembourg est entraîné dans cette nouvelle spirale d'affrontements dès 1947.



1952 — Robert Schuman signe le traité portant la création de la CECA.
© Parlement européen

Le Luxembourg rallie le camp occidental en adhérant à la doctrine Truman, au plan Marshall et à l'OTAN, au prix de l'abandon de sa neutralité traditionnelle, sa sécurité politique et militaire et son redressement économique étant en jeu. Il joue à plein la carte atlantique comme la plupart des pays de l'Europe occidentale. En même temps il réaffirme ses liens économiques étroits avec la Belgique au sein de l'UEBL et met en chantier avec elle une union douanière avec les Pays-Bas dans le cadre du BENELUX. L'appartenance du Luxembourg à l'OECE (Organisation Européenne de Coopération Economique), organe d'exécution du plan Marshall, l'aide substantiellement à aménager l'aéroport

du Findel et à moderniser les industries sidérurgiques. Ainsi la stagnation économique et la misère sociale de l'après Première Guerre mondiale peuvent être largement évitées.

Durant toute cette période la Chambre de Commerce agit comme le bras droit du Gouvernement, en outillant ses ressortissants pour la relance

1945 - 1959

économique. Par arrêté pris à Londres le 11 août 1944, le Gouvernement a déjà constitué un commissariat général du ravitaillement et des Affaires Économiques, transformé le 23 février 1945 en Ministère. La Chambre de Commerce coopère intimement à l'établissement des listes de besoins, ainsi qu'aux négociations avec l'armée américaine et les autorités belges. Elle calcule également les principales clés de répartition, en vue d'assurer la livraison équitable entre les différentes maisons commerciales.

La Deuxième Guerre mondiale sonne le glas des Grandes Puissances traditionnelles européennes, et comme les Européens ne peuvent pas continuer à dépendre des États-Unis pour leur sécurité et leur développement économique, il y a une première tentative, d'origine churchillienne, pour mettre sur pied les États-Unis d'Europe. Celle-ci échoue en 1949. La montagne accouche d'une souris, le Conseil de l'Europe. Une deuxième tentative, le plan Schuman, limité au noyau occidental carolingien (la France, l'Allemagne, le BENELUX et l'Italie) et reposant sur l'aspect économique, aboutit à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) dont le père spirituel lointain est Émile Mayrisch avec son Entente Internationale de l'Acier (EIA) en 1926. Dans son avis du 20 novembre 1951 portant sur la création de la CECA, la Chambre de Commerce salue bien évidemment la volonté de pacification dans laquelle s'inscrit la nouvelle institution, mais elle souligne également quelques craintes légitimes liées au fait de placer le

sort des entreprises luxembourgeoise sous l'autorité exclusive et souveraine d'une institution internationale, en faisant remarquer, déjà à l'époque, que les conséquences d'une telle initiative sont beaucoup plus importantes pour une petite économie ouverte.

Le Ministre des Affaires étrangères de l'époque, Joseph Bech, « se réveille » au bon moment durant les discussions houleuses portant sur le siège de la future Haute Autorité. Il propose Luxembourg comme lieu de travail provisoire à ses partenaires inconciliables. Ceux-ci acceptent et l'histoire du Luxembourg prend un nouveau tournant. Première capitale de l'Europe, le Luxembourg trouve un champ d'action

européen qui va bien au-delà de l'UEBL et du BENELUX, plus vaste que l'ancien Zollverein, soit un immense cadre d'expansion économique et indépendant d'un État particulier. Le fait qu'il en devienne le premier siège lui offre des atouts décisifs pour jouer la carte européenne, parallèlement à la carte transatlantique au sein de l'OTAN. Joseph Bech ne réitère pas cette



1950 ____ Le fabricant de pneus Goodyear s'installe au Luxembourg à Colmar-Berg. © Goodyear

même initiative en 1957 lors des Traités de Rome, deuxième étape importante de la construction de l'Europe après l'échec de la Communauté Européenne de Défense (CED). La CECA ouvre notamment un vaste marché pour l'écoulement de la production d'acier, en constante augmentation et pour son approvisionnement en coke.

Pour éviter une dépendance trop importante du pays à l'égard de la sidérurgie, le Gouvernement encourage la diversification industrielle. Grâce à sa situation géographique centrale mais aussi compte tenu de sa stabilité politique et de sa paix sociale, plusieurs grandes compagnies américaines choisissent le Luxembourg pour y établir des usines au sein du BENELUX. Le fabricant de pneus Goodyear s'établit en 1950 à Colmar-Berg et le géant de la Chimie Dupont de Nemours à la fin des années cinquante à Contern, suivi de Monsanto à Echternach.

La Chambre de Commerce encourage activement cette politique de diversification. Elle aide les entreprises luxembourgeoises à trouver des débouchés au sein du Marché Commun naissant (qui devient la Communauté Économique Européenne, CEE, en 1957 à la faveur des traités de Rome) et à s'affirmer face aux concurrents des pays voisins, en pleine expansion eux aussi. La Chambre de Commerce, dans son rôle de porte-parole des entreprises, parmi lesquelles de nombreuses petites et moyennes entités, émet un avis lors de cette nouvelle étape de la construction européenne. Le nouvel espace économique apparaît comme une chance



1952 — Premier transport ferroviaire de charbon après l'établissement de la CECA.

1945 - 1959

grâce à la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, mais également comme un défi, celui d'être confronté à la concurrence étrangère, alors que les salaires luxembourgeois étaient déjà nettement plus élevés qu'ailleurs. 23 % de plus qu'en Allemagne, 20% de plus qu'en France et 15 % de plus qu'en Belgique, tels étaient les écarts relevés en 1957.

Le développement ultrarapide, dès 1952, des institutions de la CECA - Haute Autorité présidée par Jean Monnet, Cour de Justice Européenne, Secrétariat de l'Assemblée Législative (devenue par après Parlement Européen)- provoque un afflux important de responsables et de fonctionnaires

européens, un véritable défi pour le Gouvernement et un coup de fouet pour la construction, tirée par les besoins en bâtiments administratifs et en logements pour les nouveaux venus. Toute une série d'infrastructures sont mises en place : ponts, routes, hébergements, structures de restauration et de loisirs ainsi qu'une école pour les enfants des fonctionnaires européens.

Pour un pays encore largement rural, dont les habitants, en dehors des crises, sont habitués à la quiétude, cette période ressemble à un réveil brutal. Le Gouvernement et les entreprises relèvent ensemble cette nouvelle gageure. Un tissu de PME s'adaptent rapidement et se spécialisent dans la fabrication de produits mécaniques spéciaux. On peut citer les exemples de l'entreprise Kihn pour la fabrication de rails de chemin de fer, des usines Wecker (famille Duchscher) pour la fabrication de machines, des établissements Paul Würth pour la fabrication de hauts fourneaux, ou encore l'ARBED Differdange pour les poutrelles Grey.

Une nouvelle ère débute au Luxembourg, avec l'avènement de l'Alliance Atlantique et de la Communauté Européenne. Les principaux acteurs de ces années d'après-guerre sont Pierre Dupong, Ministre d'État et des Finances, responsable de la reconstruction, Joseph Bech, Ministre des Affaires étrangères, puis Ministre d'État après le décès de Pierre Dupong, responsable des nouvelles orientations atlantiques et européennes et Aloyse Meyer, Président de l'ARBED et Président de la Chambre de Commerce, en

charge de l'accompagnement de ses ressortissants dans le contexte de la nouvelle donne économique. Tous les trois pilotent le pays et son économie avec succès durant cette période de transition.



1937___ Affiche promotionnelle du fabricant de rails de chemins de fer, ateliers KIHN de Rumelange.



«*La Chambre de Commerce, un acteur bien présent dans la vie économique du pays.*»

Henri Ahlborn
 Directeur de la Chambre de Commerce
 de 1977 à 1992

Vous avez dirigé la Chambre de Commerce de 1977 à 1992. Sous votre direction, quels ont été les grands chantiers et les priorités ?

Il y en a évidemment eu plusieurs, mais s'il ne fallait citer qu'un grand chantier, ce serait le projet de construction du siège au Kirchberg. Le rôle important que la Chambre de Commerce jouait - et continue d'avoir - dans la formation continue fut une vraie motivation pour lancer ce projet. Il y avait un réel besoin en salles de formation à l'époque, et une forte demande de la part de nos ressortissants du commerce de détails, de gros et les transporteurs, car toutes ces entreprises souhaitaient se préparer aux changements qu'allait entraîner la mise en place du marché unique et l'éventuelle concurrence qui allait en découler.

En 1959, à mes débuts à la Chambre de Commerce, beaucoup de ressortissants appelaient pour demander pourquoi ils payaient une cotisation, car ils ne voyaient pas à quoi servait une telle institution ! En tant que Directeur, je me suis donc toujours fait un point d'honneur à informer du mieux possible les ressortissants sur les actions que la Chambre de Commerce menait, à diversifier les services que la Chambre de Commerce pouvait rendre à ses membres, à émettre des avis de qualité sur les projets de lois tant au niveau de l'argumentaire que dans la forme et à développer au mieux les relations avec différents partenaires pour les missions de prospection à l'international.

Ces vingt dernières années, le monde et notamment l'économie ont connu d'énormes changements dus notamment à la globalisation et à la digitalisation. Comment percevez-vous ces évolutions et quels rôles, selon vous, doit y jouer la Chambre de Commerce ?

En effet, depuis toutes ces années, la structure de l'économie a changé. Le secteur des services a pris le pas sur celui de la sidérurgie, qui était le poids lourd de notre économie jusque dans les années 1980, où elle a été quasiment résorbée. Mais je dois dire que, bien que regardant maintenant la Chambre de Commerce de l'extérieur depuis vingt ans, j'ai l'impression que le rayonnement de cette institution lui permet d'être un acteur bien présent dans la vie économique du pays. Les changements qui se sont opérés en son sein depuis ces années ont été bénéfiques pour l'action et les missions de défense des intérêts de ses membres.

1945

Immédiatement après la Seconde Guerre mondiale la Chambre de Commerce commence à s'engager dans le domaine de la formation continue.

24 octobre 1945

Le Luxembourg fait partie des 51 États membres fondateurs ratifiant le traité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il est le plus petit État membre de cette organisation mondiale.



© UNO

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

1^{er} octobre 1945

La Bourse de Luxembourg reprend son fonctionnement.

Après 1945

Deuxième révolution industrielle au Luxembourg. Les secteurs liés à l'automobile, à la chimie ou à l'électricité connaissent un fort développement.



1952

Le Luxembourg, membre fondateur de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), en devient le siège provisoire, (dans un premier temps) et ainsi la première capitale de l'Europe.



© Parlement européen

1957

Le Luxembourg est membre fondateur (avec la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas) de la Communauté Économique Européenne (CEE), « ancêtre » de l'Union Européenne.

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1953 (à 1959)

Félix Chomé, Directeur Général et Président du conseil d'administration de l'ARBED de 1952 à 1961, est Président de la Chambre de Commerce.

**1950**

Les festivités du 100^{ème} anniversaire de la Chambre de Commerce sont organisées en 1950. En 1941, les circonstances ne se prêtant pas à cet événement, la Chambre de Commerce avait remis la commémoration de sa création.

VI



1963 ____ La Banque Internationale à Luxembourg (BIL) a son siège au 2, boulevard Royal, qui abrite aujourd'hui la Banque Centrale du Luxembourg. © Photothèque de la Ville de Luxembourg / Tony Krier

DU CRÉPUSCULE DE LA SIDÉRURGIE À L'AUBE DE LA PLACE FINANCIÈRE

1959 - 1984

« Gaston Thorn introduit la Tripartite c'est-à-dire la réunion des partenaires sociaux, patronat et syndicats et du Gouvernement pour trouver des solutions consensuelles à la crise. »

La période qui se situe entre la fin de l'après-guerre et l'avènement spectaculaire de la place financière doit beaucoup à deux hommes d'État, le chrétien-social Pierre Werner et le libéral Gaston Thorn, tous deux Européens convaincus. L'aîné, Pierre Werner succède à son mentor Pierre Dupong comme Ministre des Finances en 1953. Il prend la tête du Gouvernement en 1959, à la mort de Pierre Frieden, éphémère successeur de Joseph Bech. Pierre Werner reste aux commandes pendant un quart de siècle, à l'exception des années 1974 à 1979 où Gaston Thorn prend sa place dans une coalition libérale-socialiste. Les grands mérites de Werner se situent au niveau de l'Europe et de l'économie nationale. Quand en 1965, les trois institutions européennes CECA, Communauté Économique Européenne (CEE) et Euratom fusionnent pour créer la Communauté Européenne (CE) avec siège à Bruxelles, Pierre Werner obtient pour le Luxembourg de devenir le centre judiciaire et financier en accueillant la Cour de Justice, la Cour des Comptes et la Banque Européenne d'Investissement, de même que le Secrétariat général du Parlement Européen, Eurostat et l'Office des Publications Européennes, ainsi qu'un certain nombre d'agences de services. Il obtient en outre que, périodiquement, le Conseil des Ministres se réunisse à Luxembourg plutôt qu'à Bruxelles.

Pierre Werner réussit par ailleurs à faire revenir le Président français Charles de Gaulle à la table des négociations européennes après sa politique de la chaise vide. Les connaissances financières et les convictions européennes de Pierre Werner sont reconnues par ses collègues au sein de la CE, qui lui confie l'élaboration d'un calendrier politique en vue de créer une monnaie unique européenne. Werner s'y prête d'autant plus volontiers, qu'en visant l'unité monétaire, il évite l'harmonisation fiscale, jugée dangereuse à l'époque pour le développement de la place financière du Luxembourg. Malheureusement le premier choc pétrolier et la crise induite repoussent la réalisation du plan Werner, qui contient déjà tous les « ingrédients » du futur Euro.

En 1974, Gaston Thorn, déjà Ministre des Affaires étrangères sous Pierre Werner, prend sa relève à la tête du Gouvernement pendant cinq ans. Ténor de la politique, il s'engage sur trois fronts. Sur le plan sociétal il est à l'origine d'une politique plus libérale en matière de divorce, d'avortement et de promotion des droits et du rôle des femmes. Sur celui de la politique étrangère, dont il garde la responsabilité, il défend inlassablement, par des voyages diplomatiques à travers le monde, le renom et les intérêts du Luxembourg, au point d'être élu Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, reconnaissance suprême de ses talents diplomatiques. Enfin, il démontre son savoir-faire politique en prenant à bras le corps la crise structurelle de la sidérurgie. Il fait appel à la solidarité de toute la population, via la fiscalité, pour restructurer et moderniser le plus important pilier de l'économie luxembourgeoise. Il introduit la

1959 - 1984



1984 — La Société Européenne des Satellites (SES) est créée au Luxembourg et devient le leader sur le marché des communications par satellites.

Tripartite c'est-à-dire la réunion des partenaires sociaux, patronat et syndicats et du Gouvernement, pour trouver des solutions consensuelles à la crise. Depuis la Tripartite est devenue le symbole phare du « modèle luxembourgeois ». À l'origine de ce modèle est la crise sidérurgique qui a bouleversé l'économie du Luxembourg et qui a duré de 1975 à 1985. Elle est accompagnée de profondes restructurations au niveau de l'emploi, des technologies et des capacités de production ainsi que de répercussions institutionnelles. Par exemple, la part du PIB générée par la sidérurgie passe d'environ 30 %, en 1960, à environ 12 % en 1980, pour atteindre à peine 2 % en 2011. Le nombre de salariés occupés dans la sidérurgie passe de 25 000 en 1974 à 6 000 en 2010.

De retour aux affaires en 1979, Pierre Werner consolide la politique de restructuration sidérurgique amorcée par Gaston Thorn, et il initie la diversification économique avec le développement dynamique de la place financière, permettant au Luxembourg de devenir

une place financière attrayante pour les banques, assurances, et sociétés de réassurance. Grâce à une législation financière mêlant efficacité et discrétion, la place financière luxembourgeoise connaît un essor rapide.

D'autres grandes sociétés importantes pour l'économie du pays voient le jour durant ces années, telle par exemple, la Société Européenne des Satellites (SES), créée en 1984 et défendue par Pierre Werner contre vents et marée, qui devient dans les décennies suivantes le numéro Un mondial des communications par satellites.

Dans le même temps, Gaston Thorn est nommé Président de la Commission Européenne à Bruxelles. La seconde crise pétrolière de 1980 à 1981 paralyse temporairement l'élan de développement de la CE. Cependant, Gaston Thorn gère habilement cette crise et évite le pire à l'Europe, faisant ainsi la preuve que le Luxembourg peut fournir à l'Europe des hommes politiques capables de prendre des responsabilités au plus haut niveau.

Tout au long de cette période, la Chambre de Commerce accompagne la transformation de l'économie grâce à des avis juridiques bien pesés et grâce aux conseils et soutiens délivrés en particulier aux petites entreprises, directement confrontées à la concurrence des régions voisines dans le contexte élargi de la CE. La Chambre de Commerce organise notamment des séminaires de formation en vue d'une gestion plus efficace des achats et des carnets de commandes. Elle attire l'attention de ses ressortissants sur les foires recelant un potentiel en termes de clientèle nouvelle et d'innovations technologiques. Elle fonde en

« La Chambre de Commerce organise notamment des séminaires de formation en vue d'une gestion plus efficace des achats et des carnets de commandes. Elle attire l'attention de ses ressortissants sur les foires recelant un potentiel en termes de clientèle nouvelle et d'innovations technologiques. »



1960 — Dans la première moitié des années 1960, lors de la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) Luxembourg devient le siège provisoire de plusieurs institutions européennes. © Fonds Kirchberg

1969 la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) pour encourager les petites entreprises notamment à faire appel à la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) pour financer leurs projets d'investissements.

Elle fait appel à des référents commerciaux allemands pour conseiller ses ressortissants dans la conquête de nouveaux marchés dans la Grande Région et au-delà, y compris hors CE. À cette époque, le Gouvernement soutient de son côté les exportations outre-mer des entreprises en assurant les risques politiques et financiers de ces initiatives. À cette fin, il crée en 1961 l'Office du Ducroire Luxembourgeois, domicilié dans la Chambre de Commerce qui en gère le secrétariat pour le Ministère des Finances.

En réaction aux crises engendrées par les deux chocs pétroliers (celui de 1973-1974 et celui de 1980-1981) qui touchent durement la sidérurgie et ses sous-traitants, la Chambre de Commerce commence à organiser des missions de prospection économique en Europe et dans le monde en réaction au départ du Luxembourg de deux grandes entreprises américaines, Monsanto et General Motors. L'implantation à Echternach de l'entreprise japonaise FANUC, spécialisée dans la production de robots spéciaux, est un bon exemple d'une réussite à mettre au crédit des missions économiques. Cette entreprise, constitue encore aujourd'hui l'un des fleurons de l'économie luxembourgeoise.

Si les chocs pétroliers ont des effets néfastes incontestables sur les économies européennes, ils marquent également le début d'investissements importants des pays producteurs de pétrole dans ces mêmes économies.

Le développement rapide du secteur bancaire amène à avoir recours à la main-d'œuvre étrangère, essentiellement frontalière, faute d'un vivier suffisant parmi la population luxembourgeoise, et a également pour conséquence le fait que les banques organisent des formations spéciales pour leurs employés possédant des diplômes de fin d'études secondaires, pour leur ouvrir ainsi l'accès à des carrières supérieures en combinant leur expérience pratique du terrain avec des connaissances théoriques approfondies. La nouvelle place financière nationale et les ambitions européennes de Jacques Delors, à la tête de la Commission, donnent un puissant élan à l'économie luxembourgeoise, ce qui fait tourner l'atmosphère générale à l'optimisme. Parallèlement, une nouvelle équipe politique, le tandem Santer-Juncker s'apprête à prendre la relève de l'ère Werner-Thorn.

Durant les périodes de changements profonds, la Chambre de Commerce joue un rôle d'arbitre entre les intérêts des PME et ceux des grandes entreprises pour assurer le consensus entre ses ressortissants, en visant toujours l'intérêt économique général.

1959 (à 1974)

Tony Neuman est Président de la Chambre de Commerce. Il est également Président de l'ARBED et Vice-Président de la Croix-Rouge luxembourgeoise.



© Photothèque de la Ville de Luxembourg
Marcel Schroeder

1962 (à 1977)

L'économiste, auteur et éditeur Carlo Hemmer est Secrétaire de la Chambre de Commerce.



1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1958

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg est membre fondateur de l'association Eurochambres, qui agit comme « les yeux, les oreilles et la voix de la communauté des affaires au niveau de l'Union Européenne », convaincue qu'elle est de la nécessité absolue pour l'économie d'un petit pays d'être intégrée dans un ensemble plus vaste.

1960

L'OCDE est créée. 18 pays européens (dont le Luxembourg), les États-Unis et le Canada unissent leurs forces pour fonder une organisation vouée au développement économique.

1969

Lancement de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) par la Chambre de Commerce, la Confédération luxembourgeoise du Commerce et la Fédération Nationale des Hôteliers Restaurateurs et Cafetiers, avec le soutien de l'ancien Ministère des Classes Moyennes.



1963

1964

1965

1966

1967

1968

1969

1970

1961

Instauration du secrétariat de l'Office du Ducroire à la Chambre de Commerce dont l'objet est de favoriser le commerce extérieur.



1970 (à 1976)

La Chambre de Commerce a son siège au 10, boulevard Roosevelt.



© Photothèque de la Ville de Luxembourg
Edouard Kutter

Années 70

La place financière se développe. Le Luxembourg accueille de nombreuses institutions financières.

1975

La Tripartite, réunion des partenaires sociaux : patronat, syndicats et Gouvernement, pour trouver des solutions consensuelles à la crise, est introduite.

1975

La crise sidérurgique mondiale touche fortement le Luxembourg. Pour la première fois depuis plus de vingt ans le taux de croissance du PIB à prix constants a été négatif (-9,9%). Courant 1976, ce taux est redevenu légèrement positif (+3 %).

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1974 (à 1992)

Emmanuel Tesch est Président de la Chambre de Commerce. Ingénieur-chimiste de formation, il est également le Président du conseil d'administration de l'ARBED de 1972 à 1991.



© Jean Weyrich /
Luxemburger Wort

1976 (à 1999)

La Chambre de Commerce installe son siège 7, rue Alcide de Gasperi.



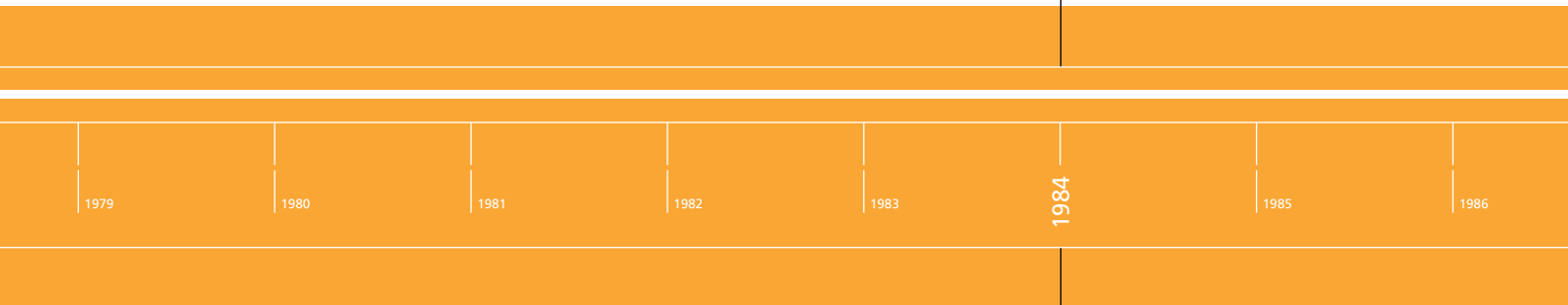
1977 (à 1992)

Henri Ahlborn est Directeur de la Chambre de Commerce.



1984

Lancement du label « Made in Luxembourg » par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et le Ministère de l'Économie, permettant d'identifier l'origine des produits et services. Plus de 500 entreprises sont labellisées à ce jour.



1977

La Chambre de Commerce met en place un service de formation professionnelle.

1984

Création de Luxinnovation par le Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, la Chambre de Commerce et la Fédération des Industriels Luxembourgeois. Ses principales missions sont la promotion et le soutien à l'innovation.



VII



1997 — Plusieurs banques nationales et internationales se sont installées au boulevard Royal.
© Photothèque de la Ville de Luxembourg / Jean-Pierre Fiedler

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA PLACE FINANCIÈRE

1985 - 1997

« L'Europe sort de sa torpeur institutionnelle temporaire pour préparer l'arrivée de l'Euro et l'accueil de nouveaux membres. »

Au cours de son histoire, le Luxembourg connaît deux phases de croissance exceptionnelle à cent ans d'écart, celle de la sidérurgie entre 1885 et 1914 et celle de la place financière dès 1985. Dès les années 1980, l'essor économique, alors qu'une nouvelle équipe gouvernementale est en place, va de pair avec un nouvel élan dans la construction européenne porté par Jacques Delors. Le pays se transforme tant en termes socio-économiques que démographiques.

Sous Jacques Delors, l'Europe sort de sa torpeur institutionnelle temporaire pour préparer l'arrivée de l'Euro et l'accueil de nouveaux membres. Le Luxembourg, quant à lui, durant les ères Santer-Poos, puis Juncker-Polfer, et enfin Juncker-Asselborn, développe des synergies, hissant le pays dans le peloton de tête de l'Union Européenne. La nouvelle équipe Bettel-Schneider-Braz, en place depuis 2013, reste dans la même ligne. Cette dynamique a des retombées positives sur plusieurs plans.

La dimension européenne

La Chambre de Commerce suit de près l'évolution de l'intégration européenne. En 1958, elle est ainsi membre fondateur d'Eurochambres, qui agit comme « les yeux, les oreilles et la voix de la communauté des affaires au niveau de l'Union européenne », convaincue qu'elle est de la nécessité absolue pour l'économie d'un petit pays d'être intégrée dans un ensemble plus vaste. Dans le cadre de la politique régionale initiée par la Commission de Bruxelles, la Chambre de Commerce du Luxembourg participe également aux travaux des chambres de commerce de la Grande Région qui visent essentiellement l'amélioration des communications ferroviaires et routières. Dans ce cadre, elle fait partie du réseau Enterprise Europe Network ayant pour ambition d'aider les PME à innover et à se développer à l'échelle internationale.

Engagé depuis ses origines dans la construction européenne, le Luxembourg réussit d'abord à assurer la pérennité de son rôle de Capitale Européenne face à l'arrivée de nouveaux membres. À la faveur de la réunion d'Édimbourg du 12 décembre 1992, il obtient la décision stipulant que les sièges de différentes institutions et agences européennes comme la Cour de Justice, la Cour des Comptes passent d'un statut provisoire à un statut définitif. Cette décision est confirmée par la suite, lors du traité d'Amsterdam sur l'Union européenne (UE) du 2 octobre 1997. Les institutions européennes étant toutes installées sur le plateau du Kirchberg, ce quartier devient un véritable quartier européen où s'installent par la suite des instituts financiers, sportifs, culturels, des habitations et des commerces.

En reconnaissance de leurs qualités politiques, deux autres Premiers Ministres luxembourgeois sont nommés à la tête de la Commission Européenne à

1985 - 1997

« Au sommet de son développement dans les années 1980-1990, la place financière compte plus de 220 banques. »

Bruxelles après Gaston Thorn, Jacques Santer en 1995, et à partir de 2014 Jean-Claude Juncker qui préside par ailleurs l'Eurogroupe pendant 8 ans. Ils ne sont pas les seuls à être choisis pour de très hautes fonctions au sein de l'UE : Yves Mersch devient membre du comité directeur de la BCE à Francfort ; Anne Brasseur est Présidente de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; Dean Spielman préside la Cour des Droits de l'Homme à Strasbourg.

L'un des effets non négligeables de l'augmentation du nombre des pays membres de l'UE est l'afflux de nouveaux fonctionnaires européens dans le quartier du Kirchberg - plus de 13.000 avec leurs familles - qui renforce encore le caractère multiculturel de la population résidente du Luxembourg.

L'essor de la place financière et des services

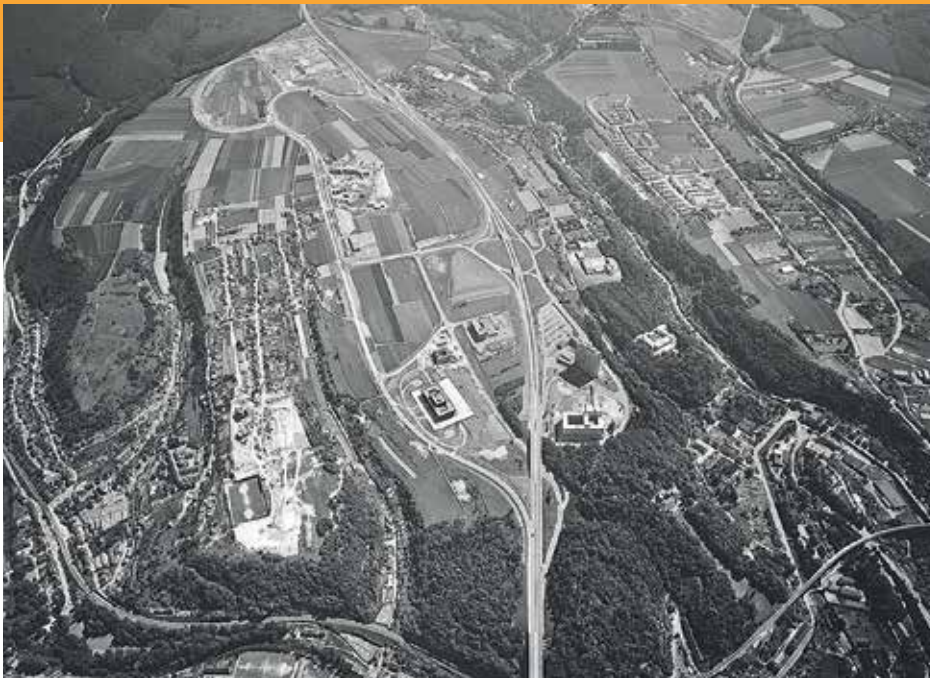
La place financière se développe à une vitesse considérable depuis les années 1970 -1980, notamment grâce à l'arrivée de nombreuses banques, non seulement européennes, mais aussi américaines et asiatiques. Leur nombre va croissant, jusqu'à dépasser les 220, pour redescendre ensuite à un peu plus de 140 sous l'effet de restructurations. Ces dernières années, avec l'arrivée des grandes

banques chinoises, la tendance est de nouveau à la hausse.

Après l'abandon progressif du secret bancaire, le « private banking » se réorganise en visant avec succès une clientèle fortunée intéressée par une gestion efficace aussi bien que transparente de leurs avoirs, et par des services compétents.

À partir d'une législation appropriée très flexible en matière de holdings et d'industries des fonds, le Luxembourg connaît également un développement significatif dans ces domaines avec une palette très large d'offres de placement variées, au point de devenir numéro 2 mondial de cette industrie, après New York. La

clé de ce succès est la transposition rapide et avisée des directives européennes dans la législation nationale, qui donne un avantage concurrentiel certain au Luxembourg. La Bourse de Luxembourg, discrète mais efficace, est la première à coter des eurodollars en 1963, un Sukuk (islamique) en 2002, un



Vue aérienne du Kirchberg dans les années 1960 avant l'essor de la place financière.

© Fonds Kirchberg

LA CHAMBRE DE COMMERCE, UNE EUROPÉENNE CONVAINCUE



Le 9 mai 1950, Robert Schuman prononce, lors d'une conférence de presse, une déclaration historique. Il appelle à la mise en commun des productions de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne, au sein d'une organisation ouverte aux autres pays d'Europe. Un an plus tard, en avril 1951, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) est créée avec la signature du traité de Paris par six pays : la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne (RFA). La construction européenne est lancée. Depuis plus de 60 ans, la Chambre de Commerce accompagne et s'investit dans la promotion de l'Union européenne. Elle est un membre actif d'Eurochambres, l'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes fondée en 1958, qui défend aujourd'hui les intérêts de 20 millions d'entreprises européennes.

Le volet luxembourgeois de l'enquête annuelle Eurochambres, qui mesure l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique des entreprises en Europe, est réalisé depuis 1993 par la Chambre de Commerce en collaboration avec TNS-ILRES.

La Chambre de Commerce soutient et prépare, de concert avec le Ministère des Finances et la Banque Centrale, l'introduction de la monnaie unique - dans une première phase comme monnaie scripturale au 1^{er} janvier 1999 et ensuite avec billets et pièces au 1^{er} janvier 2002 - en menant dès 1997 une large campagne de sensibilisation et d'information auprès des entreprises du pays. À côté d'innombrables séances d'information et publications sur les aspects comptables et de gestion du passage à la monnaie européenne, la Chambre de Commerce installe début 1999 un numéro de téléphone « spécial euro » et intègre des

rubriques dédiées dans ses principaux supports de communication. L'effort d'accompagnement de ses ressortissants est maintenu pendant plusieurs mois après le passage à l'Euro.

Le 10 juillet 2005, le Luxembourg est appelé à se prononcer par voie de référendum sur la Constitution européenne. En amont de ce rendez-vous historique, la Chambre de Commerce se mobilise très activement en faveur du « oui », invoquant le caractère primordial de la construction européenne. Quelques jours avant le référendum, elle organise une conférence sur les enjeux de la Constitution européenne avec Michel Rocard et Jean-Claude Juncker. Les Luxembourgeois voteront finalement « oui » à plus de 56 %, ce qui redynamisera le mouvement d'intégration européenne qui s'était essoufflé après les résultats négatifs des référendums organisés fin mai en France et début juin aux Pays-Bas.

En 2008, la Chambre de Commerce lance, en coopération avec la Chambre des Métiers et Luxinnovation, l'Enterprise Europe Network - Luxembourg. Ce nouveau réseau, qui s'appuie sur 572 organismes membres dans 45 pays, regroupe l'ancien réseau des Euro Info Centres (EIC) et les Centres Relais Innovation (CRI). En complément des missions d'information et de conseil sur le marché intérieur (réglementation, financement, programmes européens, coopération interentreprises, ...), l'Enterprise Europe Network - Luxembourg accompagne les entreprises dans les domaines de l'innovation, du transfert de technologie et de la Recherche et Développement européen.

1985 - 1997



La Bourse de Luxembourg, déjà fondée en 1928, a une expérience importante dans le domaine de la cotation et du négoce de valeurs mobilières.

RMB (Dim Sum) en 2011 et enfin le premier « Schengen bond » émis par une banque chinoise en 2014.

L'association des industries de fonds (ALFI) soutient activement et avec succès la stratégie de diversification des fonds pour attirer des investisseurs du monde entier.

Parallèlement aux fonds, les assurances et réassurances transfrontalières connaissent une évolution similaire en développant leurs activités au sein de l'UE et en attirant notamment des succursales de compagnies d'assurances scandinaves et suisses.

Deux autres champs d'activités se développent, avec des perspectives prometteuses pour le Centre financier, les Technologies d'Information et de Communication (TIC) et les Centres de Management des Données bénéficiant d'importants investissements du Gouvernement, susceptibles d'attirer de grandes sociétés dans le secteur des services de paiement électronique. Les résultats ne se font pas attendre, PayPal et Amazon Payments, entre autres, s'établissent à Luxembourg.

Le développement de nouvelles activités, impliquant de plus en plus d'acteurs financiers, amène le Gouvernement à créer des organismes de contrôle et de surveillance et à développer ceux déjà en place. Le Commissariat au Contrôle des Banques devient en 1983 l'Institut Monétaire Luxembourgeois (IML), qui à son tour est divisé en 1998 en 2 entités : la Banque Centrale du Luxembourg (BCL) et la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Le secteur des Assurances se dote à son tour d'un organisme similaire, le Commissariat au Contrôle des Assurances.

L'essor de la place financière entraîne le développement de nombreux services annexes, au premier rang desquels fiduciaires et consultants et leurs équipes de spécialistes. À côté des quatre grands cabinets de conseil que sont PwC, Deloitte, EY et KPMG, d'autres, de toutes tailles, viennent compléter l'offre. Parallèlement, des cabinets d'avocats d'affaires et de fiscalistes établissent leurs bureaux à Luxembourg pour assister juridiquement les sociétés et les particuliers dans le choix de leurs investissements. Le secteur financier et ces services annexes ne tardent pas à s'étendre au-delà des limites du centre-ville de Luxembourg, en direction du Kirchberg, créant d'importants besoins fonciers, y compris en termes de logement. La conséquence immédiate est une envolée des prix immobiliers qui pousse certains Luxembourgeois à aller habiter au-delà des frontières, devenant frontaliers de leur propre pays.

« L'essor de la place financière entraîne le développement de nombreux services annexes, au premier rang desquels fiduciaires et consultants et leurs équipes de spécialistes. »



«La Chambre de Commerce, notre meilleur ambassadeur!»

Xavier Bettel
Premier Ministre, Ministre d'État

La Chambre de Commerce est la plus grande chambre professionnelle du pays, comptant quelque 90.000 membres. Pourquoi, selon vous, faut-il soutenir les entreprises et promouvoir l'entrepreneuriat dans un pays?

La création d'entreprise et les entreprises sont un levier important de notre économie. Elles créent des emplois et, donc, de la richesse. Elles insufflent aussi un dynamisme essentiel pour relever les défis d'une économie de plus en plus mondialisée. Stimuler l'esprit d'entreprise revient à mobiliser l'énergie entrepreneuriale pour en faire un processus dynamique utilisant toutes les opportunités qu'offre l'économie. Un pays sans entreprises, sans entrepreneurs et sans envie d'entreprendre se meurt. La Chambre de Commerce a donc un rôle primordial, celui d'aider le Gouvernement à développer l'esprit d'entreprise au Grand-Duché et à soutenir les entreprises tout au long de leur cycle de vie.

Avec des prérogatives étendues (obligation du législateur de demander l'avis de la Chambre de Commerce sur les projets de lois et règlements grand-ducaux, droit de soumettre des propositions de loi propres au Gouvernement, affiliation obligatoire, entre autres) et un statut unique par rapport à des pays voisins qui ont eux, de multiples chambres régionales, le Luxembourg a fait le choix d'une Chambre de Commerce forte. En quoi, selon vous est-ce un atout pour le pays?

En premier lieu, la Chambre de Commerce du Luxembourg au travers des missions à l'international qu'elle organise ou auxquelles elle participe, est notre meilleur ambassadeur à l'étranger pour promouvoir le dynamisme et les possibilités d'investir dans notre pays. N'oublions pas que le Grand-Duché a le besoin vital de se développer à l'étranger et de promouvoir sa place économique à l'extérieur de ses frontières pour être fort économiquement. La Chambre de Commerce sait démontrer combien notre pays est créatif et il est très important pour un Gouvernement d'avoir un tel partenaire! La Chambre de Commerce joue également un rôle primordial dans tout ce qui touche à la formation, qui est une composante essentielle de la réussite économique des entreprises aujourd'hui. Enfin, elle a le rôle de conseillère au travers des avis qu'elle émet, et même si les intérêts du Gouvernement et ceux de la Chambre de Commerce divergent sur certains points, nous avons la chance au Luxembourg, de pouvoir compter sur un dialogue constructif avec le point commun de vouloir développer et promouvoir l'intérêt économique général du pays. C'est un atout et une force pour le Grand-Duché.

1985 - 1997

« Pour que la machine économique puisse tourner à plein régime, il est indispensable de faire appel à la main d'oeuvre étrangère. »

Une nouvelle fois, pour que la machine économique puisse tourner à plein régime, il est indispensable de faire appel, comme au moment de la révolution sidérurgique, à la main-d'œuvre étrangère. L'immigration portugaise d'abord, puis française, italienne, belge et allemande prend de l'ampleur, si bien que la population du pays est désormais composée à 46 % de non-Luxembourgeois. Les frontaliers en provenance de France, de Belgique et d'Allemagne, également en très grand nombre (plus de 170 000), viennent grossir les rangs des étrangers qui travaillent au Luxembourg. Plus de 70 % de la main-d'œuvre du pays est ainsi de nationalité non-luxembourgeoise, et parmi les résidents de la capitale, quelque 70 % sont non-nationaux. En l'espace de deux générations à peine, le Luxembourg, qui était encore à 90 % luxembourgeois dans les années cinquante, se transforme en melting-pot international, exemple unique en Europe d'une coopération et d'une cohabitation réussies entre communautés, sans heurts majeurs.

Les Gouvernements successifs sont confrontés à de multiples défis découlant de cette situation : intégration professionnelle et sociale des nouveaux venus, extension des infrastructures de transport, communications, logements, écoles, hôpitaux, maisons de soins et de retraite, crèches et garderies. Le taux de croissance du Luxembourg se situe loin devant la moyenne européenne mais le prix à payer en matière de pollution et de difficultés de trafic reste un défi à relever coûte que coûte.

Durant les 30 dernières années, le Gouvernement mène une intensive politique de déploiement culturel. Élu à deux reprises Capitale Européenne de la Culture, en 1995 et en 2007 (en y incluant cette fois la Grande Région), le Luxembourg met en place tout un programme de construction et de modernisation des lieux dédiés à la culture et au tourisme au Luxembourg. Les plus emblématiques de ces réalisations sont le Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM), la Philharmonie, la Coque et le Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA) dans la capitale et, dans le reste du pays, la Rockhal et l'Université du Luxembourg sur les anciennes friches industrielles entièrement reconverties d'Esch-Belval, le Centre National de l'Audiovisuel (CNA) à Dudelange, le Campus de Miami University (MUDEC) à Differdange, le Trifolion à Echternach, le Centre des Arts Pluriels (CAPE) à Ettelbruck, le Musée National d'Histoire Militaire (MNHM) à Diekirch, et le Centre National de Littérature (CNL) à Mersch. Concerts, expositions, festivals et autres manifestations culturelles se multiplient et permettent au Luxembourg d'avoir toute sa place sur la carte de la scène culturelle européenne, en ligne avec son rôle historique de Capitale Européenne. Le Grand-Duché attire désormais un public national et international bien au-delà de la Grande Région.



1976___ La Chambre de Commerce au Kirchberg avant son agrandissement.

1985

Adhésion du Luxembourg à l'Espace Schengen (libre circulation), du nom du village luxembourgeois symbolisant un tripoint frontalier entre le Luxembourg, l'Allemagne et la France.

**1987**

La Chambre de Commerce ouvre une antenne luxembourgeoise du réseau Euro Info Centre PME / PMI, créé par Jacques Delors, qui souhaitait préparer les acteurs économiques aux défis du marché européen.

L'EIC-Luxembourg a pour mission principale d'informer et de sensibiliser les PME / PMI ainsi que les micro-entreprises, sur les thématiques et programmes européens pouvant les concerner, et a pour objectif de les appuyer dans le cadre du processus d'intégration européenne et de les assister à surmonter les obstacles du marché intérieur.



1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1^{er} juillet 1987

Entrée en vigueur de l'Acte unique européen. L'Acte unique a modifié le traité de Rome de 1957 qui instituait la Communauté Economique Européenne (CEE), en a approfondi les objectifs et a ouvert la voie à la réalisation du marché unique.

1991

La Chambre de Commerce est depuis 150 ans au service des entreprises.



1993

La Chambre de Commerce participe à la première enquête Eurochambres, dont l'objectif est de suivre l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique sur une année écoulée et de connaître les prévisions des entreprises pour l'année à venir.

1993 (à 2003)

Paul Hippert est Directeur de la Chambre de Commerce.



1992

1993

1994

1995

1996

1997



1992 (à 2004)

Joseph Kinsch est Président de la Chambre de Commerce. Président du Conseil d'administration de l'ARBED de 1992 à 1998, Joseph Kinsch est présenté comme l'un des hommes clés de la consolidation du secteur de l'acier au cours de la dernière décennie. Il est à l'origine de la stratégie d'expansion de l'ARBED en Europe et au Brésil et du rapprochement entre le groupe luxembourgeois avec l'espagnol Aceralia et le français Usinor-Sacilor qui donnera naissance à Arcelor en 2002.

VIII



2000___ Le tournant du siècle sera marqué par la globalisation, ainsi que des crises économiques, financières et géopolitiques.
© Photographs in the Carol M. Highsmith Archive, Library of Congress, Prints and Photographs Division

LES ALÉAS DE LA CROISSANCE

1997 - 2007

« Les attentats du 11 septembre à New York et Arlington plongent le monde dans une période de torpeur économique. »

Cette période de 10 ans n'est pas homogène d'un point de vue économique. Elle démarre par une première période de croissance qui connaît un coup d'arrêt brutal en 2001 et se termine par une nouvelle embellie, qui dure jusqu'en 2007.

Période de forte croissance

Alors que l'an 2000 se profile, outre le fameux bug informatique craint par de nombreuses entreprises et organisations, l'Europe doit faire face à l'introduction de sa monnaie unique, autre saut quantique vers l'inconnu qui comporte son lot de risques. Mais avant ces bouleversements de début de millénaire, le Luxembourg connaît surtout une année de transition en 1999 avec pas moins de 3 scrutins électoraux à organiser, élections européennes et législatives en juin, et élections communales en octobre. Fidèle à son rôle de représentant des entreprises luxembourgeoises, la Chambre de Commerce édite dès le 5 juillet un Mémoire compilant ses positions et recommandations sur les sujets économiques et sociaux intéressant ses ressortissants. Ce document s'adresse aux nouveaux responsables politiques et met notamment l'accent sur les conditions à mettre en place pour assurer aux entreprises nationales un environnement favorable à leur développement, dans un contexte global hautement concurrentiel. La Chambre de Commerce passe ainsi au crible les aspects économiques, fiscaux, administratifs et réglementaires.

L'une des initiatives de la nouvelle équipe politique en place est le vote en 1999 et la mise en application en 2000 d'une nouvelle loi-cadre en faveur de la formation professionnelle continue. Cette loi repose sur un principe de cofinancement public-privé des dépenses de formation visant à encourager le développement de programmes de formation dans les entreprises. La Chambre de Commerce accueille cette évolution avec grande satisfaction, jugeant qu'elle répond à l'exigence d'adaptation continue des compétences induite par l'évolution rapide et incontournable des métiers. Grâce à cette loi, c'est tout un nouveau secteur de services aux entreprises qui peut se développer. La Chambre de Commerce qui promeut la formation continue depuis l'immédiat après-guerre, poursuit l'amélioration de son offre dans ce domaine. Dans son catalogue, l'une des formations les plus prisées au début des années 2000 est la formation accélérée pour futurs commerçants. L'ouverture d'un commerce correspond en effet au cas le plus fréquent de création d'entreprise. Pour accompagner les entrepreneurs, la Chambre de Commerce crée deux nouveaux services : le Centre de Formalités qui assiste les créateurs d'entreprise dans leurs démarches administratives et le Centre d'Accueil et d'Information qui aide les PME dans leurs démarches de prospection y compris à l'étranger et leur délivre les certificats d'origine, indispensables à l'export.

1997 - 2007

En 1999 des travaux d'agrandissement du bâtiment de la Chambre de Commerce débutent et l'ensemble des équipes doit rejoindre des bureaux provisoires situés dans l'ancien bâtiment d'Eurocontrol. Les sujets phares qui occupent les équipes sont sans nul doute le passage à la future monnaie unique dans 11 pays européens et le bug de l'an 2000, particulièrement craint alors que les technologies internet sont en plein boom et commencent à ouvrir de sérieuses perspectives pour le commerce électronique, perspectives qui s'accompagnent d'une spéculation acharnée sur les titres boursiers de certaines sociétés web au succès fulgurant.



2000 — La Chambre de Commerce, en collaboration avec les CCI Trèves, Ludwigshafen, Sarrebruck, Nancy, Metz, Libramont, Liège et Namur organise l'événement «Lux-Asia 2000». Pour la première fois en Europe, une rencontre rassemble des dirigeants de PME implantées dans la Grande Région et ceux de douze pays asiatiques.

La Chambre de Commerce soutient ses ressortissants sur ces deux fronts, notamment au moyen de campagnes d'information et de sensibilisation. Sur l'introduction de la monnaie unique, elle organise des séminaires thématiques et publie guide et articles. Elle lance dès début 1999 un numéro d'appel gratuit et crée une rubrique dédiée sur son site internet. Sur le passage à l'an 2000, elle avait réfléchi dès 1998, avec le CRP Henri Tudor à l'élaboration d'un plan de secours destiné aux entreprises et largement diffusé dans la presse professionnelle.

La Chambre de Commerce s'implique fortement dans l'essor du commerce électronique. Elle devient dès 1998, en

collaboration avec GlobalSign, « Certification Service Provider » (CSP) pour l'émission de certificats numériques destinés à sécuriser les transactions commerciales effectuées sur internet. Deux ans plus tard, elle porte un avis très favorable sur le projet de loi créant un cadre légal évolutif et libéral pour le commerce électronique.

Le passage de 1999 à 2000 se fait finalement sans heurts, et l'année 2000 reste dans les mémoires comme une année relativement euphorique qui affiche une croissance record de 8,5 %, nettement supérieure aux déjà enviables 5,5 % enregistrés en moyenne depuis 1985. C'est dans ce contexte économique optimiste que le Grand-Duc Henri succède à son père.

Le contexte porteur de l'année 2000 est renforcé par une réforme fiscale, saluée par la Chambre de Commerce, qui prévoit des allègements significatifs aussi bien pour les entreprises que pour les ménages, allègements qui seront

pleinement effectifs en 2002. A posteriori, cette réforme fiscale s'est avérée d'une grande efficacité pour contrebalancer au Luxembourg les effets néfastes sur l'économie mondiale des attentats du 11 septembre 2001 à New York et à Arlington.

C'est également à partir de 2000 que la Chambre de Commerce collabore au projet de modernisation du Registre du Commerce, sur invitation du Ministère de la Justice. 2000 marque aussi le point de départ d'une longue série d'initiatives développées par la Chambre de Commerce à l'intention des porteurs de projets entrepreneuriaux : le parcours 1,2,3 Go en 2000, le Forum de création d'entreprises en 2002, la création du premier cadastre du commerce en 2004, et le lancement d'une chaire dédiée à l'entrepreneuriat au sein de la toute nouvelle Université du Luxembourg en 2006.

Période d'incertitude

Les attentats du 11 septembre 2001 rappellent au monde entier la nature fragile des ordres établis et le caractère jamais acquis de la prospérité. L'économie américaine qui connaissait déjà une phase de ralentissement, est frappée de plein fouet par le drame. L'événement crée immédiatement un climat généralisé d'insécurité et d'incertitude bien au-delà des frontières américaines. L'Europe de son côté prépare l'arrivée des euros physiques dans les portemonnaie, avec des répercussions attendues sur la totalité des entreprises. La Chambre de Commerce accompagne chacune des phases de la mise en circulation de la nouvelle monnaie : la pré-alimentation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2001, la période de double circulation de janvier et février 2002 et enfin la période de circulation exclusive de l'euro à partir du 1^{er} mars 2002. Un travail de sensibilisation tout particulier est notamment entrepris sur les aspects de sécurité des nouvelles pièces et des billets.

Au début des années 2000, en réponse à la globalisation de l'économie qui rend le Luxembourg plus vulnérable aux crises extérieures, la Chambre de Commerce crée un service appelé « Promotion Commerciale », chargé de concevoir et d'organiser une présence luxembourgeoise sur les foires commerciales à l'étranger au moyen de stands collectifs. Ce

dispositif permet à des entrepreneurs luxembourgeois de prendre part à ces foires, à moindre coût pour chacun.

Certaines grandes sociétés s'adaptent à la nouvelle donne globale en constituant des groupes solides. C'est le cas de l'ARBED qui se rapproche de l'espagnol Aceralia et du français Usinor pour constituer Arcelor, le plus grand groupe mondial dans l'industrie sidérurgique. C'est aussi le cas de SES Global, né de la fusion entre SES Astra et l'américain GE Americom.

L'incertitude généralisée se manifeste par des estimations qui tablent sur une croissance très faible en 2002. La Chambre de Commerce préconise la plus grande prudence vu l'incertitude géopolitique mondiale qui se traduit par un manque de confiance des consommateurs et des investisseurs, une évolution défavorable des prix du pétrole et la volatilité des marchés boursiers, avec notamment l'éclatement de la bulle internet... Le dynamisme luxembourgeois semble s'essouffler. La société prend conscience que le pays n'est pas à l'abri des difficultés macro-économiques, financières et sociales, longtemps considérées comme étant le lot des pays voisins. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce élabore, en partenariat avec le Statec, une enquête conjoncturelle pour le secteur du commerce et des services qui, s'ajoutant aux outils déjà existant dans l'industrie et la construction, permet une analyse complète de la situation et des perspectives économiques du pays. Les premiers résultats de la nouvelle enquête sont publiés en 2006.

2004 - 2007 : renouveau à la Chambre de Commerce et retour de la croissance

Les années 2003 et 2004 sont celles du renouveau pour la Chambre de Commerce. En septembre 2003, Pierre Gramegna succède à Paul Hippert et devient le nouveau Directeur de l'institution. Ce diplomate, ancien Consul Général à San Francisco, puis Ambassadeur au Japon et en Corée du Sud va insuffler un nouvel esprit d'initiative et d'innovation. La gouvernance de la Chambre de Commerce commence une mutation avec la mise en place d'un Comité de Direction. Les équipes internes sont réorganisées en quatre piliers aux effectifs

1997 - 2007

renforcés et aux compétences bien spécifiques : Création et développement des entreprises, qui intégrera en 2004 l'Espace Entreprises; International pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement à l'étranger; le département Économique, et enfin le pilier Formation, qui va acquérir encore plus d'importance en décembre 2003, avec le lancement d'un organisme de formation propre, l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC). Celui-ci a pour objet de concevoir, développer et gérer les programmes de formation qui doivent aider les entreprises à doter leurs employés de qualifications élevées. Dans la foulée de ces changements,



2004 — S.A.R. la Grande-Duchesse, S.A.R. le Grand-Duc, S.A.R. le Grand-Duc héritier, le Président de la Chambre de Commerce, Joseph Kinsch, et le Directeur de la Chambre de Commerce, Pierre Gramagna, lors de l'inauguration du nouveau bâtiment de la Chambre de Commerce le 21 avril.

la Chambre de Commerce adopte un nouveau logo, toujours d'actualité, qui vient remplacer l'emblème traditionnel calqué sur celui du pays, qui lui avait tenu lieu de logo pendant plus de 150 ans.

En 2004, les changements et modernisations continuent. Le 21 avril, S.A.R. le Grand-Duc Henri inaugure le nouveau siège de la Chambre de Commerce en présence du Premier Ministre Jean-Claude Juncker et du Ministre de l'Économie Henri Grethen. La nouvelle enceinte est ouverte au public le samedi suivant pour une journée portes-ouvertes. 400 personnes se pressent pour visiter la nouvelle « maison de l'économie », lieu d'échanges, de rencontres et de réflexions, dotée d'un centre de

conférence et d'un centre de formation flambant neufs, équipés de matériel de pointe. Le Gouvernement va très vite utiliser ces nouvelles infrastructures pour y organiser de nombreuses réunions dans le cadre de sa présidence de l'Union européenne au premier semestre 2005.

2004 est aussi l'année d'un changement de présidence de la Chambre de Commerce. Joseph Kinsch ne se représentant pas, après 11 années de présidence. Michel Wurth, après avoir été pendant dix ans membre élu à la Chambre de Commerce, lui succède le 7 mai. En 2014, il entame son troisième mandat de suite à la tête de la Chambre de Commerce.

Au gré des réformes et décisions politiques

Dans les années qui suivent, sous l'impulsion de son nouveau tandem Président / Directeur, la Chambre de Commerce va à plusieurs reprises se positionner dans le débat politico-sociétal.

« À partir de 2004, le nouveau bâtiment de la Chambre de Commerce fonctionne comme une véritable maison de l'économie pour le pays tout entier. »

En Européenne convaincue, elle mène une campagne active pour le « oui » au moment du référendum organisé au sujet du projet de nouvelle Constitution européenne. Elle invoque notamment le caractère primordial de la poursuite de la construction européenne. Le 10 juillet 2005 le pays lui donne raison en choisissant le « oui » à 56,52 %.

Le retour de la prospérité économique –le taux de croissance s'établit à 6,2 % en 2006 et le taux de chômage est contenu à hauteur de 4% - n'empêche pas la Chambre de Commerce d'aborder régulièrement le thème de la compétitivité, fragile selon elle et qui nécessite toutes les attentions du Gouvernement, issu des élections de juin 2004. La Chambre de Commerce réaffirme son engagement pour la compétitivité du pays lors du débat initié en 2006 sur le Statut Unique. Elle espère en effet que le rassemblement sous un même statut, des employés privés et des ouvriers, sera une occasion de faire réaliser des économies substantielles à l'État et aux employeurs en diminuant le nombre des caisses de maladies et de pensions.

Toujours dans l'idée de créer les conditions les plus favorables pour l'économie du Luxembourg, la Chambre de Commerce se prononce en 2007 pour la réforme du droit de la nationalité, dans l'intérêt du marché de l'emploi fortement dépendant de salariés et d'entrepreneurs étrangers. L'argument est qu'il faut les fidéliser en leur ouvrant le droit d'acquérir la nationalité luxembourgeoise sans perdre leur nationalité d'origine. La Chambre de Commerce voit trois avantages principaux dans cette possibilité de double nationalité, ainsi que dans la simplification de la procédure de naturalisation, ou encore dans la refonte des critères d'attribution de la nationalité luxembourgeoise: permettre aux Luxembourgeois émigrés de maintenir des liens étroits avec le Luxembourg, améliorer les conditions d'intégration des étrangers dans la société luxembourgeoise et renforcer la cohésion sociale en dynamisant le corps électoral. Cet engagement pour une plus grande intégration des étrangers à la vie économique et sociale du pays va de pair avec une volonté de mieux promouvoir le Luxembourg à l'étranger. En 2007, la Chambre de Commerce est membre fondateur de deux nouvelles agences de promotion du Luxembourg: Luxembourg for Finance (LFF) qui promeut la place financière et Luxembourg for Business (LFB) qui porte tous les autres secteurs et notamment ceux qui ont été identifiés pour assurer la diversification économique du pays, parmi lesquels la logistique, les TIC ou encore les sciences du vivant.

L'ANGOISSE DU DOUBLE ZÉRO!

Apocalyptique! C'est en ce terme que certains prévoyaient le passage à l'an 2000 et son cortège de problèmes plus ou moins alarmistes: pannes d'électricité, rupture totale des communications, pénuries alimentaires et énergétiques, blocage complet des transports, accidents d'avions et de trains, explosions des marchés...! En cause: une inscription abrégée de l'année dans la définition de la date dans les systèmes informatiques, les systèmes de télécommunications et d'automatisation interprétant l'an «2000» comme l'an «1900». Le bug de l'an 2000 a fait couler beaucoup d'encre et fait dépenser des millions aux entreprises afin d'éviter la catastrophe à 00 heure 00 le 01/01/2000! Toujours proactive, afin d'aider ses membres à pallier tout problème, la Chambre de Commerce a lancé une campagne d'information durant les mois précédant le passage au nouveau millénaire, dont les buts étaient de détecter les éventuels problèmes dans leurs systèmes informatiques, de gérer les conséquences juridiques et les risques économiques et d'établir un plan d'action. Finalement, la fin du monde n'aura pas lieu!



1999

75^e anniversaire de la loi du 4 avril 1924 portant sur la création des chambres professionnelles à base électorale.

15 juillet 1999

Le premier coup de pelle symbolique de l'extension de l'immeuble de la Chambre de Commerce est donné.



1999 (à 2003)

En attendant ses nouveaux locaux, un siège provisoire de la Chambre de Commerce est installé au 31, boulevard Konrad Adenauer.



1997

1998

1999

1998

La Chambre de Commerce s'investit dans la promotion du commerce électronique au Luxembourg en annonçant une collaboration avec BelSign / GlobalSign pour l'émission de certificats numériques.

1998

La Chambre de Commerce organise une campagne soutenant l'introduction de l'Euro.

2000

La Chambre de Commerce, en collaboration avec les CCI Trèves, Ludwigshafen, Sarrebruck, Nancy, Metz, Libramont, Liège et Namur organise l'événement « Lux-Asia 2000 ».



2000

Au début des années 2000, la Chambre de Commerce crée un service appelé « Promotion Commerciale », chargé de concevoir et d'organiser une présence luxembourgeoise sur les foires commerciales à l'étranger au moyen de stands collectifs.

Avril 2000

L'association Business Initiative organise le premier parcours 1,2,3,GO pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans la Grande Région.



2002

La Chambre de Commerce organise le 1^{er} Forum Création d'Entreprise afin de promouvoir l'esprit d'entreprise.

11 septembre 2001

Attentats aux États-Unis visant des bâtiments symboliques du nord-est du pays et faisant 2 977 victimes.

2000

2001

2002

2000

Création de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises - UEL. Elle succède à l'informel Comité de liaison patronal et regroupe les organisations patronales représentatives des secteurs de l'industrie, des services dont l'intermédiation financière et le commerce, de l'artisanat et l'horeca.



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

1^{er} janvier 2002

Mise en circulation de l'Euro, billets et pièces. Pour faciliter le retrait des pièces et des billets en francs, les commerçants commencent à rendre la monnaie en euros.



2003 (à 2013)

Pierre Gramegna est Directeur de la Chambre de Commerce. Il était précédemment Ambassadeur du Grand-Duché au Japon et en Corée du Sud et a été Consul Général à San Francisco.



21 avril 2004

La Chambre de Commerce inaugure son nouveau siège, au 7, rue Alcide de Gasperi dans le quartier de Kirchberg.



2003

2004

2005



2005

La Chambre de Commerce lance le concept b2fair, plateformes de coopération professionnelles, qui ont pour but de permettre aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés.

2005

La Chambre de Commerce lance la première bourse d'entreprises économique.

2005

Le Luxembourg dit « oui » lors du référendum du 10 juillet 2005 sur la Constitution européenne.

Mars 2004

Dans un souci d'amélioration du service au client, la Chambre de Commerce lance l'Espace Entreprises, le point contact pour les créateurs et repreneurs d'entreprises, et l'Institut de Formation Continue de la Chambre de Commerce (IFCC).

ESPACE E ENTREPRISES



2004

Après avoir été pendant dix ans membre élu à la Chambre de Commerce, Michel Wurth entame en 2004 son premier mandat de Président de la Chambre de Commerce. Le dirigeant industriel qui a occupé pendant sa carrière professionnelle plusieurs postes stratégiques au sein de l'ARBED et d'Arcelor Mittal, est également Président de l'UEL.



2006

2007

2008



2006

Les discussions menées en 2005 avec l'Université du Luxembourg permettent d'annoncer le lancement de la Luxembourg Business Academy (LBA) et la création d'une première formation sous la forme d'un Master Entrepreneurship and Innovation.

2007

Lancement de « Luxembourg For Finance » et de « Luxembourg for Business », dont la Chambre de Commerce est membre fondateur.



2007

Cette année marque le début de la crise financière mondiale, qui va s'amplifier en 2008.

2006

Une première édition de la « Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz » est organisée à la Chambre de Commerce.

IX



2013___ Avec l'initiative «2030.lu Ambition pour le futur», la Chambre de Commerce prépare l'avenir du pays, en mettant à disposition les plateformes nécessaires permettant au grand-public de mener un débat sur les perspectives du Luxembourg. Le 1^{er} octobre a lieu une table ronde avec les têtes de listes des quatre principaux partis politiques du pays qui répondent aux interrogations des citoyens sur les grands défis futurs.

DÉFIS ET RIPOSTES

2008 - 2016

« Le monde assiste un peu médusé à un immense effet domino où chaque crise entraîne une autre pour finalement toucher tous les secteurs de tous les pays. »

L'économie mondiale se porte plutôt bien, la zone euro également et le Luxembourg en particulier. Puis brusquement tout bascule sans crier gare, à la fin de 2007, suite à l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis, immédiatement suivie d'une crise bancaire et financière globale, suite à la faillite de Lehmann Brothers en 2008. Le monde assiste un peu médusé à un immense effet domino où chaque crise entraîne une autre pour finalement toucher tous les secteurs de tous les pays. Le commerce mondial se contracte comme jamais depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les pays développés sont plus rudement frappés que les autres. Sur l'ensemble de la zone euro la production enregistre une baisse de 16 % ; au Luxembourg le recul est de 23 %, soit la plus mauvaise performance de la zone. La plupart des Gouvernements et des Banques centrales prennent les mesures qui s'imposent pour contenir la situation et réguler les flux de crédits. Un exercice d'équilibriste débute dans la plupart des pays pour résoudre la difficile équation : lutte contre le chômage et relance de la consommation tout en maintenant la dette publique dans des limites acceptables. Dans un premier temps, la Chambre de Commerce salue la rapidité avec laquelle le Gouvernement luxembourgeois a réagi et pris les mesures de relance économiques qui s'imposaient, notamment le fait de rendre le recours au chômage technique moins cher pour les entreprises, leur permettant d'adapter l'outil de production à la baisse de régime passagère. Dès 2010 cependant la Chambre de Commerce met en garde sur les dangers de la dégradation rapide des finances publiques et surtout sur la nécessité d'améliorer la compétitivité. Aucun accord sur les mesures à mettre en place n'est trouvé à l'issue de la Tripartie.

Durant cette période, la Chambre de Commerce invite la Chambre des Métiers, quelques banques à guichet et mutualités de cautionnement ainsi que des professionnels du conseil à participer au VaccinAntiCrise, nouveau service de soutien et d'accompagnement par des experts agréés, destiné aux entreprises affectées par la crise. La coordination de l'initiative est assurée par l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce qui garantit délais rapides et tarification avantageuse aux sociétés demandeuses. Cette expérience démontre l'efficacité des solutions issues de partenariats public / privé.

En 2010, l'Europe est aux prises avec ses carences de gouvernance économique révélées par la crise et met en place le Semestre européen, nouveau mécanisme de surveillance et de coordination élargi entre États membres pour renforcer notamment la discipline budgétaire. La même année, une loi va changer en profondeur l'organisation de la Chambre de Commerce. L'institution, dont les membres représentent désormais 80 % du PIB du pays et 75 % des emplois, n'a pas été réformée depuis la loi de 1924 sur les Chambres professionnelles. Il est notamment nécessaire de clarifier les règles relatives à l'affiliation et à la cotisation des ressortissants.

2008 - 2016



2010 — Le pavillon luxembourgeois à l'exposition universelle de Shanghai.

Afin de garantir son autonomie financière, la nouvelle loi accorde à la Chambre de Commerce le pouvoir réglementaire en ce qui concerne la fixation des cotisations dues par ses ressortissants. En outre, la Chambre de Commerce a désormais la faculté de créer ou de participer à tout établissement, société, association, institution, œuvre ou service qui agit dans l'intérêt économique général des entreprises luxembourgeoises. La nouvelle loi délimite encore la possibilité de double affiliation auprès de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers afin de lever toute ambiguïté. Enfin, le texte juridique énumère les missions de la Chambre de Commerce : promotion de l'esprit d'entreprise et assistance à la création d'entreprises ; promotion d'un cadre législatif et réglementaire propice au développement économique ; promotion des relations économiques et commerciales aux niveaux régional, européen ou international ; promotion de l'économie luxembourgeoise ; défense et promotion des intérêts de ses ressortissants ; appui des entreprises luxembourgeoises dans leur démarche d'internationalisation ; développement et promotion de la formation professionnelle initiale et continue et enfin sensibilisation à l'observation de la législation commerciale et industrielle.

La Chambre de Commerce, fidèle à son rôle séculaire de conseillère gouvernementale et de promotrice du développement économique, est restructurée en 2010 pour mieux relever les défis et prendre en charge les intérêts de ses ressortissants.

2010 est aussi l'année de l'exposition universelle de Shanghai. La Chambre de Commerce saisit cette opportunité pour organiser sur place une semaine commerciale luxembourgeoise. Plus de 100 entreprises font le déplacement et rencontrent plus de 1000 partenaires chinois au cours de 5 journées sectorielles. Le pavillon luxembourgeois est l'un des plus visités de l'exposition. Ce succès ainsi que le slogan « Small is beautiful too » s'avèrent être un coup réussi de nation branding avant la lettre, qui place le Luxembourg sur l'échiquier mondial.

Toujours dans le domaine de la promotion des entreprises luxembourgeoises à l'étranger et pour capitaliser sur les liens étroits qui unissent le Luxembourg à ses voisins, la Chambre de Commerce ouvre des bureaux permanents de représentation à Berlin en 2012, puis à Paris en 2014 et enfin à Bruxelles en 2016. Les bureaux de Berlin et de Paris se doublent de Business Club bilatéraux, lieux de rencontre privilégiés pour entrepreneurs, qui contribuent à faire connaître le Luxembourg comme terre d'accueil pour investisseurs.

Sur le marché intérieur, la Chambre de Commerce n'est pas non plus avare d'initiatives pour aider ses ressortissants. En réponse à la réforme du droit d'établissement, intervenue le 2 septembre 2011, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, rebaptisé Luxembourg School of Commerce (LSC) en 2009, adapte immédiatement les programmes destinés aux commerçants

et au secteur Horeca pour intégrer les nouvelles obligations. La Chambre de Commerce participe également aux discussions sur la réforme de l'apprentissage et exhorte dès le début les parties prenantes à mener une réflexion parallèle sur l'orientation scolaire, sans laquelle la réforme de l'apprentissage pourrait ne pas s'avérer efficace. Or le chômage des jeunes devient préoccupant et de nombreux pays voisins expérimentent avec succès les bienfaits des formations duales école / entreprise.

Pour répondre au chômage, la Chambre de Commerce lance Fit4Commerce, un premier partenariat avec l'Adem, le Ministère du Travail et de l'Emploi, la clc et l'IUIL (Institut Universitaire International Luxembourg). Ce programme consiste à mettre en relation des commerces qui recrutent avec des chômeurs identifiés, spécialement formés après un entretien de bilan de compétences. Cette première collaboration réussie avec l'Adem sera suivie de beaucoup d'autres. La formation continue, formidable outil d'adaptation des ressources humaines aux besoins et enjeux des entreprises a d'ailleurs le vent en poupe. En 2012, la fréquentation des formations dispensées par la LSC atteint un niveau inédit avec 15 000 participants.

Sur le plan économique, la situation qui était plutôt bonne début 2011 se dégrade à la suite d'une nouvelle crise dite « de la dette souveraine » qui amène de nombreux pays européens au bord de la récession et finit par fragiliser l'ensemble de l'économie mondiale, entraînant à la baisse les prévisions de

FONDATION IDEA ASBL : PENSER LE FUTUR À DÉFAUT DE POUVOIR LE PRÉVOIR

La Fondation IDEA asbl - laboratoire d'idées autonome et pluridisciplinaire créé à l'initiative de la Chambre de Commerce - ambitionne de proposer une lecture critique et analytique des grands défis socio-économiques du Luxembourg, tout en avançant des idées et des pistes de réflexion qui, selon elle, permettent d'apporter des réponses pertinentes à ces défis. Par ce moyen, IDEA souhaite également contribuer à l'amélioration de la qualité du débat socio-économique. Fidèle à cette « mission », elle contribue - publication après publication - à la nécessaire « destruction créatrice » d'idées reçues et de préconceptions, consciente que si le Luxembourg a connu vingt années splendides - une période de forte croissance entre 1985 et 2007 - après les 30 glorieuses, rien n'est jamais acquis et qu'il est sain et important - dans un monde de risques et d'incertitudes - de

considérer que le futur n'est plus nécessairement ce qu'il avait l'habitude d'être. Dans sa façon de faire, IDEA allie prises de position sur des sujets d'actualité *via* des blogs et des billets d'invités, publications approfondies (décryptages, idées du mois, documents de travail, avis annuel), et débats contradictoires (matinales, conférences de presse, échanges avec des experts et des décideurs politiques) au sujet de ses publications, fidèle à sa réputation de laboratoire d'idées ouvert et à l'idée qu'elle se fait de l'économie, qu'elle vit comme une science de débats et non pas de vérités. IDEA aspire à rendre abordables ses contributions à un public aussi large que possible, consciente que l'avenir se prépare collectivement.

www.fondation-idea.lu



2008 - 2016

croissance. L'économie très ouverte du Luxembourg n'est pas épargnée. Elle affiche un taux de croissance de 2,6 % en 2011 alors même que les dépenses publiques progressent à un rythme soutenu, bien supérieur à la moyenne européenne. La Chambre de Commerce estime qu'un taux de croissance de moins de 3 % risque de remettre en cause le train de vie du pays. L'institution va initier un grand débat public pour faire émerger de la société elle-même les idées pour la construction du Luxembourg du futur. Cette initiative est lancée en prévision notamment des élections législatives prévues au printemps 2014.

La Chambre de Commerce souhaite adopter une attitude totalement neutre dans la mise en place de cette démarche baptisée « 2030.lu – Ambition pour le futur ». Elle assure la mise en place des outils nécessaires aux recueils des idées (ateliers de discussion, plateforme web...) et fait la promotion de la démarche pour lui assurer une diffusion large et garantir la pluralité des opinions, mais elle n'interfère pas elle-même dans le débat. L'approche remporte un succès dépassant les espérances avec plus de 21 000 visiteurs uniques sur la plateforme web, plus de 1 600 participants aux différents ateliers et conférences et plus de 7 000 visionnages des vidéos et enregistrements réalisés. Les 355 idées récoltées auprès des citoyens sont compilées dans un ouvrage destiné à la société en général mais aussi à la classe politique du pays. Le calendrier initialement prévu pour la diffusion des résultats est quelque peu bousculé par l'annonce de l'organisation anticipée des élections législatives, avancées à octobre 2013. L'équipe 2030.lu attrape la balle au bond et décide d'organiser un grand débat public, à la Rockhal, réunissant les têtes de listes des 4 principales forces politiques du pays. Ils acceptent tous et se retrouvent sur un même plateau le 30 octobre 2013 : Xavier Bettel pour le DP, Étienne Schneider pour le LSAP,

François Bausch pour Déi Gréng et bien sûr le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, représentant le CSV.

À la suite du scrutin d'octobre 2013, un Gouvernement de coalition réunissant des Ministres DP, LSAP et Déi Gréng, est formé. Dans cette nouvelle équipe Pierre Gramegna, qui dirige la Chambre de Commerce depuis 10 ans, se voit proposer le portefeuille des Finances, du Trésor et du Budget et l'accepte. Il quitte donc la direction de la Chambre de Commerce et Carlo Thelen, Directeur des Affaires économiques et Directeur des Affaires Internationales lui succède par Intérim. Il connaît parfaitement la Chambre de Commerce pour y avoir



2015 — La Chambre de Commerce et l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg, présentent un nouvel acteur sur le marché de la formation professionnelle continue, la House of Training, née de la fusion des organismes de formations respectifs de la Chambre de Commerce et de l'ABBL, la LSC et l'IFBL.

effectué toute sa carrière. Il sera officiellement désigné nouveau Directeur Général de la Chambre de Commerce lors de l'Assemblée Plénière du 10 janvier 2014, avec pour mission de poursuivre la politique de modernisation et de développement des services aux entreprises, entamée par Pierre Gramegna. L'une des premières décisions de Carlo Thelen va d'ailleurs dans ce sens puisqu'il décide d'aller régulièrement à la rencontre des entreprises du Luxembourg. Il consacre désormais tous ses vendredis après-midi à la visite d'entreprises du territoire pour être en prise directe avec les préoccupations, soucis et vécus quotidiens des dirigeants. L'objectif de ces visites est de calibrer les actions de la Chambre de Commerce aux besoins exacts de ses membres.

Dans le contexte de changement politique majeur au Luxembourg, qui soulève beaucoup de questions, et sur fond de contexte international n'ayant pas encore digéré les effets de la crise économique, la Chambre de Commerce crée la Fondation IDEA, sous forme d'asbl indépendante, conçue comme un véritable laboratoire d'idées, autonome, pluridisciplinaire et ouvert. IDEA s'appuie sur l'analyse socio-économique du Luxembourg et la lecture critique de ses défis d'avenir pour produire des idées et des pistes de réflexions pertinentes. La Fondation IDEA prolonge en quelque sorte la démarche 2030.lu qui avait remporté un grand succès auprès de toutes les composantes de la société luxembourgeoise, en favorisant le débat autour de l'avenir du pays. IDEA partage ses réflexions au moyen d'un site internet interactif, de conférences-débats, d'ateliers thématiques, d'un blog et de vidéos et infographies animées à haute valeur pédagogique. Elle dispose également d'une rubrique dans Merkur, le magazine de la Chambre de Commerce entièrement repensé fin 2014 avec l'objectif de proposer à son lectorat un contenu plus riche, mieux structuré et mieux présenté.

D'un point de vue économique, les années se suivent et ne se ressemblent pas. 2014 voit le taux de chômage atteindre son plus haut niveau historique avec 7,2% au 3^{ème} trimestre. Le chômage des moins de 25 ans devient très préoccupant, avec un taux à 19%, soit 8 points de plus que dix ans plus tôt. Face à ce constat les acteurs de l'économie se mobilisent. Les entreprises fédérées et soutenues par l'UEL, les fédérations membres, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, concluent un accord bipartite avec le Gouvernement, « le partenariat pour l'emploi », dans lequel elles s'engagent, entre autres, à créer 1500 à 2000 emplois supplémentaires par an, avec le concours de l'Adem, à aider l'Adem à sensibiliser les entreprises sur les dispositifs d'aides et les mesures proposées aux employeurs, mais aussi à renforcer les efforts en matière de formation des demandeurs d'emploi.

La Chambre de Commerce de son côté met l'accent sur la formation qui est aussi une réponse au chômage. Son organisme de formation (LSC) se rapproche de celui de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (IFBL), pour

LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE : REFLET DU DYNAMISME ÉCONOMIQUE

Comme l'affiliation à la Chambre de Commerce (et à la Chambre des Métiers) est obligatoire au Luxembourg, l'évolution du nombre d'entreprises affiliées à la Chambre de Commerce peut servir d'indicateur du dynamisme économique du pays. S'il aura fallu 63 ans (entre 1925 et 1988) pour voir tripler une première fois le nombre de sociétés implantées au Luxembourg et affiliées à la Chambre de Commerce (de 4.000 à 12.000), ce chiffre a connu une croissance exponentielle depuis le tournant du millénaire, avec un triplement du nombre de ressortissants sur les 16 dernières années (29.737 en 2000 contre 91.429 en 2016). Le succès des soparfis (sociétés de participation financières) n'est pas étranger à cette évolution, puisque celles-ci constituent aujourd'hui quelque 50 % des entreprises affiliées.

Année	Ressortissants
1925	4.000
1940	4.300
1950	8.374
1960	9.921
1974	10.455
1988	11.914
1995	16.929
1997	21.684
2000	29.737
2002	38.119
2004	46.155
2006	55.645
2008	69.932
2010	75.183
2012	83.620
2014	85.842
2016	91.429

Source : Statec

2008 - 2016

donner naissance à la House of Training, qui doit devenir le partenaire de référence en matière de formation continue au Luxembourg. L'objectif de cette nouvelle maison de la formation est triple : accompagner les entreprises dans le développement des connaissances et des compétences de leurs collaborateurs ; proposer des actions de formation continue aux particuliers et collaborer avec des acteurs partenaires (fédérations, institutions, associations) afin d'agir en tant que plateforme offrant des formations certifiantes de qualité.

Toujours en 2014, la Chambre de Commerce devient actionnaire majoritaire de Luxexpo. L'objectif prioritaire de ce choix stratégique est d'engager les moyens nécessaires à la modernisation des espaces d'exposition et de réunion, les foires et salons ayant un effet multiplicateur prouvé sur l'économie. Il a été calculé en effet que chaque euro de chiffre d'affaire réalisé par Luxexpo correspond à 12 euros injectés dans l'économie luxembourgeoise.

En 2015, avec un taux de croissance de 4,8 %, le Luxembourg fait mieux que l'année précédente (4,1 % en 2014) et surtout bien mieux que le reste de la zone Euro (1,6 %). Le pays résiste finalement bien au triple choc annoncé, perte de recettes fiscales liée au changement de règle de la taxation du commerce électronique, hausse de la tva et fin du secret bancaire. La Chambre de Commerce estime qu'il faut profiter de l'embellie conjoncturelle pour lancer une politique de réformes ambitieuses visant à construire un environnement politique et législatif favorisant la poursuite de la croissance, la création d'entreprises et l'amélioration de la compétitivité, garants de prospérité.

En 2015, le Gouvernement organise un référendum qui porte notamment sur la question du droit de vote des résidents étrangers. Le « non » recueille 78,02 % des suffrages. La Chambre de Commerce, qui s'était positionnée en faveur de l'élargissement du droit de vote aux étrangers résidents, estime cependant que la facilitation des procédures d'obtention de la nationalité luxembourgeoise est une solution acceptable, susceptible de promouvoir une meilleure représentativité politique des étrangers qui contribuent par leur travail au PIB du pays.

Préparer l'avenir

Dans le domaine de la formation, la Chambre de Commerce annonce, en partenariat avec la Chambre des Métiers, l'ouverture de l'ISEC, l'Institut Supérieur de l'Économie. Cette nouvelle entité ambitionne d'offrir aux différents secteurs économiques des formations supérieures dans un système dual, de type « bachelor » et « master » dès la rentrée 2016. Le caractère professionnel de ces formations en fera une offre complémentaire à celle, académique, de l'Université. L'ISEC impliquera les ressortissants des deux chambres professionnelles fondatrices, aussi bien dans l'élaboration de l'offre de formation que dans la gouvernance de l'organisme.



2014 ____ La Chambre de Commerce devient actionnaire majoritaire de Luxexpo.



«La Chambre de Commerce et le Gouvernement s'engagent ensemble pour le développement économique national»

Étienne Schneider

Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie

La Chambre de Commerce a, depuis sa création, toujours été un partenaire privilégié du Gouvernement. Comment voyez-vous cette collaboration au fil des années ?

Depuis la constitution de la Chambre de Commerce en 1841 et au fil des années, les relations entre la Chambre de Commerce et le Ministère de l'Économie se sont intensifiées et approfondies, surtout pendant les 5 dernières années. Aujourd'hui, la Chambre de Commerce et mon Ministère ne sont plus simplement des collaborateurs, mais ils sont devenus de véritables partenaires qui défendent une cause commune, à savoir le développement économique national. La Chambre de Commerce joue aujourd'hui souvent le rôle d'intermédiaire entre le Gouvernement et les entreprises. Dans cet esprit, la mission consultative de la Chambre de Commerce est essentielle, car elle garantit que le cadre légal et réglementaire au Luxembourg est en adéquation avec les besoins et les exigences du monde entrepreneurial, contribuant ainsi à la mise en œuvre d'un environnement propice au développement des affaires et des performances économiques au Luxembourg.

Quelle Chambre de Commerce imaginez-vous pour les années à venir ?

Pour l'avenir, j'imagine que la Chambre de Commerce sera encore plus proche de ses membres. Grâce à sa grande expertise multisectorielle, elle fera davantage fonction de véritable prestataire de services s'adressant à toutes les personnes qui souhaitent reprendre, créer ou développer une entreprise. Basée sur un partenariat public-privé, la House of Entrepreneurship y jouera un rôle prépondérant en proposant la chaîne d'aide à l'entrepreneuriat en un seul lieu, y compris pour répondre à bon nombre de questions administratives. La Chambre de Commerce et le Gouvernement, et moi en particulier en tant que Ministre de l'Économie, nous continuerons à œuvrer ensemble dans les années à venir pour réaliser un double objectif : développer l'économie nationale tout en gardant un avantage compétitif par rapport à d'autres pays, et renforcer la promotion économique du Luxembourg comme terre d'accueil pour investisseurs étrangers.

2008 - 2016

« La Chambre de Commerce est partenaire du Ministère de l'Économie pour la création de Clusters visant à coordonner et fédérer les actions d'acteurs économiques engagés dans un même domaine. »



2014 — Le Président Michel Wurth dévoile la première édition du nouveau Merkur, entièrement repensé avec l'objectif de proposer à son lectorat, composé de quelque 33.000 entreprises membres et près de 1.500 décideurs politiques et économiques, une toute nouvelle expérience de lecture.

La Chambre de Commerce est partenaire du Ministère de l'Économie pour la création de Clusters visant à coordonner et fédérer les actions d'acteurs économiques engagés dans un même domaine. C'est ainsi que, depuis 1997 de tels regroupements ont été créés dans l'ICT, l'EcoInnovation, l'automobile, l'espace, la biomédecine, les matériaux, la logistique, le transport maritime ou encore le secteur du tourisme de congrès ou MICE (Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions). Cette liste, qui reflète parfaitement la volonté du Gouvernement de favoriser la diversification économique, s'allonge à mesure que d'autres secteurs s'organisent. Il est ainsi question de la création d'un nouveau Cluster dédié aux industries créatives. Le tourisme quant à lui fait l'objet d'une nouvelle agence de promotion, Luxembourg for Tourism, dont la Chambre de Commerce est également partie prenante.

Dans le domaine du soutien à la création d'entreprise, la Chambre de Commerce s'apprête à lancer un grand guichet unique au sein de la toute nouvelle House of Entrepreneurship, réunissant sous un même toit une multitude d'acteurs intervenant dans le processus de création et de développement d'une entreprise. Il s'agit d'un pas supplémentaire en direction de l'amélioration et de la simplification du cadre entrepreneurial au Luxembourg.

Enfin, la Chambre de Commerce entre de plain-pied dans l'avenir en étant l'un des promoteurs fervents, avec le Ministère de l'Économie et IMS Luxembourg, de l'étude stratégique d'envergure nationale intitulée « Third Industrial Revolution Strategy ». Cette étude a pour objectif la mise en place d'un nouveau modèle économique durable qui s'appuie sur la convergence des technologies de l'information, de l'énergie et de la mobilité au sein d'un réseau intelligent. Lancé début 2016, le processus de l'étude se veut participatif. Neuf groupes de travail sont constitués pour étudier les implications possibles en termes d'énergie, de mobilité, de construction, d'alimentation, d'industrie manufacturière, de finance, de « smart economy », d'économie circulaire et de modèle social. L'aboutissement de la démarche doit être l'esquisse d'une feuille de route vers une économie plus interconnectée et plus durable qui tienne compte des spécificités socio-économiques du Luxembourg. Cette esquisse doit s'accompagner d'un plan d'action opérationnel et de leviers d'action concrets. La Chambre de Commerce sera présente à chaque étape de cette révolution pour défendre, comme elle l'a toujours fait, la cause de ses ressortissants, les entreprises et les entrepreneurs du Luxembourg et par là-même l'intérêt économique supérieur du pays.



2016 — Dans une optique d'amélioration du service au client, la Chambre de Commerce lance en septembre la House of Entrepreneurship, un véritable one-stop shop pour les (futurs) créateurs d'entreprises.



2016 — Avec le Ministère de l'Économie et IMS Luxembourg, la Chambre de Commerce lance l'étude «The Third Industrial Revolution Strategy», un projet pionnier qui a comme objectif de rendre pour les générations futures le modèle économique existant plus durable et interconnecté en s'appuyant notamment sur la convergence des TIC, de l'énergie et des transports au sein d'un réseau intelligent. L'étude est réalisée en collaboration avec l'économiste américain Jeremy Rifkin (photo).

Juin 2009

Lancement du Cluster for Logistics dont la Chambre de Commerce est membre fondateur.

1^{er} octobre 2009

La Chambre de Commerce présente son nouvel organisme de formation, la Luxembourg School for Commerce(LSC), qui reprend les activités du Service de la Formation Professionnelle Initiale et l'IFCC, tout en développant fortement le volet universitaire.



2008

2008

Création du Cluster Maritime, dont la Chambre de Commerce est membre fondateur.

2008

Lancement de l'Enterprise Europe Network (EEN) animé par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation.



L'Europe à la portée de votre entreprise.

2009

19 mai 2009

La Chambre de Commerce avec le soutien du Gouvernement et de la Chambre des Métiers ainsi que des banques et guichets de la place, des mutualités de cautionnement et des professionnels du conseil aux entreprises, lance une initiative de soutien aux entreprises luxembourgeoises touchées par la crise : le Vaccin AntiCrise.



2010

26 octobre 2010

La loi du 26 octobre 2010 réforme en profondeur le cadre légal qui régit la Chambre de Commerce. Cette réforme est rendue nécessaire par les besoins de modernisation des dispositions légales et réglementaires régissant la Chambre de Commerce depuis la loi du 4 avril 1924.

2010

En sa qualité de « Point de Contact Unique Physique-Directive Services (PCU) », l'Espace Entreprises rejoint le guichet unique virtuel de l'État (guichet.lu).

2012

Lancement du blog du chef économiste de la Chambre de Commerce www.carlothelen.lu



2011

2012

2012

La Chambre de Commerce et le Ministère des Affaires étrangères créent d'un commun accord un poste d'attaché économique et commercial auprès de l'Ambassade du Luxembourg à Berlin. En concertation avec l'ambassade, l'attaché met en place le Business Club Luxembourg.



Septembre 2012

Mise en place de l'initiative BusinessCheck, qui a pour but d'accompagner les créateurs et repreneurs dans la gestion de leur projet d'entreprise par la mise à disposition d'un accompagnateur.

Mars 2013

Lancement de l'initiative « 2030 – Ambition pour le futur » par la Chambre de Commerce avec l'objectif d'organiser un grand débat public sur les principaux défis d'avenir du pays à l'horizon 2030. La Chambre de Commerce démontre une fois encore sa capacité à s'engager et à proposer des solutions innovantes pour faire avancer le pays.



2014

La House of Training est lancée, sur initiative de la Chambre de Commerce et de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg, et regroupe les activités de formation de la LSC et de l'IFBL.



Décembre 2014

La Chambre de Commerce présente une nouvelle formule pour le magazine Merkur.



2013

2014

2015

2013

Afin de renforcer les relations avec la France, la Chambre de Commerce crée un poste d'attaché économique et commercial auprès de l'Ambassade du Luxembourg à Paris.



2014

Carlo Thelen est Directeur Général de la Chambre de Commerce.



Mars 2015

Création de Nyuko sous forme d'un partenariat public-privé.

nyuko

Septembre 2015

Le Ministère de l'Économie annonce le lancement d'une étude stratégique d'envergure intitulée « The Third Industrial Revolution Strategy » réalisée avec la Chambre de Commerce en collaboration avec IMS Luxembourg et l'économiste Jeremy Rifkin.



Mai 2016

La Chambre de Commerce étend sa présence en Belgique et crée un poste de Conseiller en Affaires Européennes à Bruxelles.

Septembre 2016

La Chambre de Commerce lance un one-stop shop destiné aux (futurs) créateurs d'entreprise, la House of Entrepreneurship.



2016

|...|

2020

2014

La Chambre de Commerce crée la Fondation IDEA, laboratoire d'idées autonome.

idea

2014

La Chambre de Commerce devient actionnaire majoritaire de Luxexpo et s'engage dans la modernisation de l'espace d'exposition et de réunion.

Septembre 2016

Lancement de l'Institut Supérieur de l'Économie par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers.



1^{er} octobre 2016

175^e anniversaire de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.



175^e 1841-2016
anniversaire

2020 - 2030

Troisième révolution industrielle au Luxembourg.





ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

L'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce est composée de 25 membres, élus pour 5 ans et répartis dans 6 groupes électoraux. Elle est l'organe de décision souverain de la Chambre de Commerce et représente l'ensemble de ses ressortissants. L'Assemblée Plénière fixe l'organisation interne de la Chambre de Commerce et désigne le Directeur Général dont la nomination est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Elle peut déléguer certains de ses pouvoirs au Président et au Bureau de la Chambre de Commerce, qui se compose du Président, Michel Wurth et de quatre Vice-Présidents, à savoir Robert Dennewald, Fernand Ernster, Jean J. Schintgen et Carlo Thill, élus par l'Assemblée Plénière.

Les membres de l'Assemblée consituante du 22 avril 2014 sont :

Groupe 1



MARC DECKER



FERNAND ERNSTER



MICHEL RODENBOURG



JOS SALES



LAURENT SCHONCKERT



ROBERT GOERES



ROBERT WALTÉ



MARIANNE WELTER

Groupe 2



ROBERT FABER

Groupe 3



FRANÇOIS DELÉ



ROBERT DENNEWALD



JACQUES LANNERS



ALEX NICK



EVIE ROOS



CHRISTIAN THIRY

Groupe 4



FRANK WAGENER



MICHEL WURTH



PIERRE AHLBORN



MASSIMO AMATO



GUY HOFFMANN

Groupe 5



CARLO THILL



LUC VERBEKEN



PIT HENTGEN

Groupe 6



FRANÇOIS KOEPP



JEAN J. SCHINTGEN

Groupe 1: Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées (8 sièges)

Groupe 2: Sociétés de participations financières (1 siège)

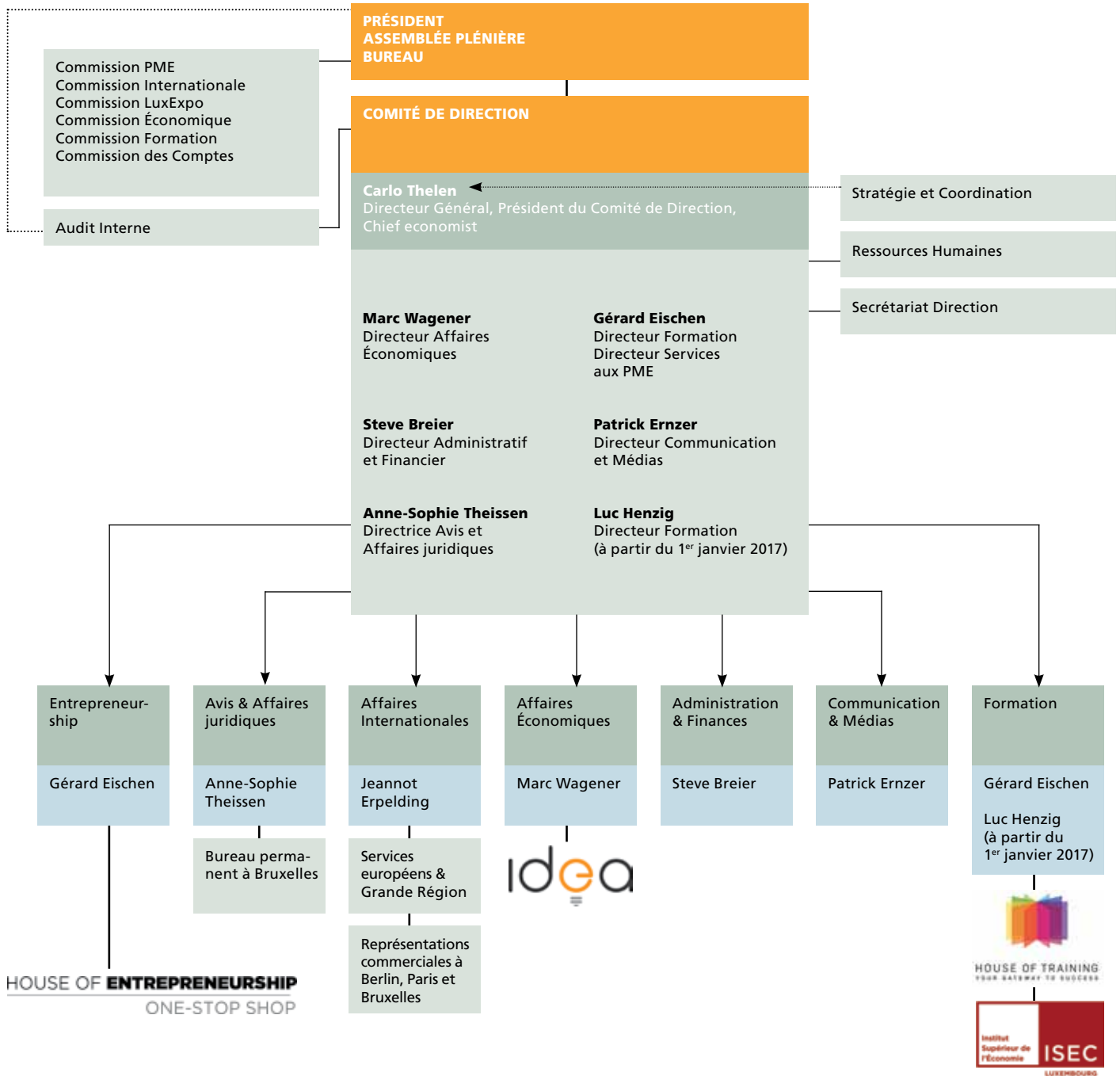
Groupe 3: Industrie, PMI et PME (8 sièges)

Groupe 4: Banques, caisses rurales et autres activités financières (5 sièges)

Groupe 5: Assurances (1 siège)

Groupe 6: Hôtellerie, restauration et cafetiers (2 sièges)

ORGANIGRAMME DE LA CHAMBRE DE COMMERCE EN 2016





2016___ Le Comité de Direction de la Chambre de Commerce (de g. à d.) Luc Henzig, Steve Breier, Patrick Ernzer, Anne-Marie Loesch (secrétaire du Comité de Direction), Carlo Thelen, Anne-Sophie Theissen, Gérard Eischen, Marc Wagener.



2016___ Une partie des 105 collaborateurs de la Chambre de Commerce.

Recherche documentaire et rédaction des textes :

Emile Haag | Corinne Briault | Patrick Ernzer | Anne Jung | Guy May | Catherine Moisy | Marc Wagener

Concept et layout :

Rose de Claire, design, septembre 2016

Sources :

Paul WEBER: Histoire de l'Économie luxembourgeoise – Victor Buck – 1950 | Emile HAAG: The rise of Luxembourg from independence to success. 2015 | Guy THEWES: Les Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848. Service information et presse du Gouvernement, édition 2011 | Gérard TRAUSCH: Cahier économique n°108, La société luxembourgeoise depuis le milieu du 19^e siècle dans une perspective économique et sociale. Statec, juin 2009 | Gérard TRAUSCH: Cahier économique N° 119, La société luxembourgeoise face à ses problèmes économiques et sociaux. Statec, avril 2015 | Simone CASALI: Le Luxembourg 1960-2010 – L'industrie sidérurgique luxembourgeoise depuis les années 60. Statec, mars 2013 | Chambre de Commerce: Publications diverses (Archives du magazine Merkur, rapports annuels, Mémorandum de la Chambre de Commerce sur les objectifs économiques et sociaux dans la période 2000 à 2004...) | Jean-Luc MOUSSET: Un petit pays parmi les grands. Le Luxembourg aux Expositions universelles, de Londres à Shanghai (1851 – 2010), 2010

Sources Photos :

A-Z, 1935, 1 | A-Z, 1935, 2 | A-Z, 1935, 44 | A-Z, 1935, 46 | A-Z, 1936, 1 | A-Z, 1936,2 | A-Z, 1936, 4 | A-Z, 1939, 21 | ACL-Annuaire,1948-1949 | Biographie Nationale II-1949 | Biographie Nationale XIX-1971 | Revue Technique Luxembourgeoise 1937,8 | Revue Technique Luxembourgeoise 1937,9 | Karl ARENDT: Porträt Galerie, Luxemburg, 1904 / 1910, | Photothèque de la Ville de Luxembourg | Musée National d'Histoire et d'Art | Archives nationales de Luxembourg | Archives de la Chambre de Commerce | Collection privée | ONU | Parlement européen | Goodyear | mapio.net | Fonds Kirchberg





2016 — Le 1^{er} octobre la
Chambre de Commerce du Grand-Duché de
Luxembourg fête ses 175 ans d'existence.



175^e **1841-2016**
anniversaire